



La Fonction publique mobilisée

Sup : non à la sélection

Services publics :  
l'État prive le local

C'est quoi une meilleure assurance ?



- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.  
Enfants, courses, ménage...  
Le seul problème c'est qu'on s'habitue...  
Tu as touillé ?



### PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant





**17**  
Services publics :  
l'état prive le local



**5**  
CESE  
La « chambre  
du futur » ?



**6**  
Printemps 2018  
La Fonction publique  
mobilisée



**10**  
PJJ  
Une vraie  
alternative à  
l'enfermement des  
enfants : la liberté



**12**  
Assises de la maternelle  
Obligatoire dès 3 ans



**14**  
Parcoursup  
Non à la sélection

**24**  
C'est demain  
Voiture électrique :  
une nouvelle ère  
pour l'automobile



**28**  
Ouvrir  
les bibliothèques  
publiques



**30**  
Rencontre  
avec  
Galin Stoev

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0720-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Grégory Bekhtari,  
Sandrine Charrier,  
Pierre Garnier,  
Matthieu Leiritz,  
Jacques Mucchielli,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Mira/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.  
Joint à ce numéro, un  
16 pages POUR Retraités.

ÉDITO

## En même temps... nous aussi !

En prenant pour cible les services publics et la Fonction publique, le gouvernement met clairement en lumière ses intentions politiques. Le « nouveau monde » d'Emmanuel Macron est en fait un pur projet libéral où les préoccupations sociales, les valeurs d'égalité, de justice n'ont pas cours, où l'argent est roi. La démocratie y est aussi fragilisée avec la marginalisation des organisations syndicales. Il s'agit en fait d'un bien vieux monde loin d'un modèle social digne du XXI<sup>e</sup> siècle.

Et la Fonction publique est aujourd'hui clairement menacée. Affaiblissement du dialogue social, remise en cause du statut, salaires « au mérite », externalisation de missions, non reconnaissance du travail... « En même temps », les 9 fédérations de fonctionnaires viennent de dire au gouvernement qu'elles n'acceptaient pas cette orientation... Assurément un point d'appui pour amplifier la nécessaire mobilisation dans notre secteur. Car aujourd'hui, la colère gronde, l'opinion doute devant des réformes profitant toujours aux mêmes. Et c'est « en même temps » que EphaD, retraités, fonctionnaires, cheminots, étudiants... ne comptent pas laisser faire !

Parmi les si nombreux slogans de mai 68, il en est un qui disait « A bas le vieux monde ».

En même temps, 50 ans après, c'est toujours d'actualité... car c'est bien toujours d'un autre monde dont nous avons besoin ! La FSU est pleinement engagée pour y contribuer !



Bernadette Groison

## Un enfant sur cinq non scolarisé

Les statistiques de l'UNESCO sur le nombre d'enfants non scolarisés dans le monde se suivent et se ressemblent. Selon ses chiffres dévoilés en février, on dénombre environ 263 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes à travers le monde, un sur cinq, qui ne fréquentent pas l'école. 63 millions d'enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, qui devraient être inscrits à l'école primaire. 61 millions d'adolescents de 12 à 14 ans, et 139 millions de jeunes en âge d'aller au lycée, soit un sur trois, vivent cette situation. L'Afrique subsaharienne est particulièrement touchée, avec un taux global d'un sur trois, les filles étant plus nombreuses à être privées du droit à l'éducation.

Dans le monde, la fréquentation au lycée est symptomatique de l'écart entre pays à faibles revenus, où 59 % des jeunes ne sont pas scolarisés, quand ils ne représentent que 6 % dans les pays à revenus élevés. Ce constat se double d'une crise des apprentissages. Un sixième des enfants et des adolescents, dont la majorité va à l'école, n'atteint pas les seuils minimaux de compétence en lecture et en mathématiques.

## #neveragain

# March for our lives

À l'initiative des lycéens de Portland et de #neveragain, une manifestation gigantesque a réuni 500 000 personnes à Washington.

Le 14 février dernier, à Parkland en Floride, Nikolaus Cruz, 19 ans, s'est introduit dans le lycée Marjory Stoneman Douglas dont il avait précédemment été exclu. Il a tué dix-sept personnes. C'est la cinquante-troisième fusillade dans un établissement scolaire américain depuis 2015 et il y en a eu quatre autres depuis. Cependant, cette fois-ci, la vague d'indignation suscitée s'est traduite par une mobilisation qui vient renforcer les partisans du contrôle de la vente des armes à feu dans un pays où le droit au port d'armes est garanti par la constitution. Fait notable, ce mouvement est porté médiatiquement par les adolescents qui ont survécu à cette fusillade.

Ces derniers ont pris des initiatives pour faire pression sur les élus au Congrès et sur le



500 000 personnes à Washington le 22 mars pour une législation sur les armes à feu.

président Trump afin de faire évoluer la législation actuelle en exerçant un contrepoids populaire à la National Rifle Association (NRA), le puissant lobby pro armes qui finance les campagnes électorales de nombreux politiques, issus du Parti Républicain mais aussi du Parti Démocrate.

Ainsi, le mercredi 14 mars, des dizaines de milliers de lycéens ont quitté leur salle de classe pendant 17 minutes (autant que

de victimes de la tuerie de Parkland) pour le « National School Walk out ». Dix jours plus tard, c'est 1,5 million de personnes dans plusieurs centaines de villes, dont cinq cent mille à Washington, qui se sont rassemblées pour « la March for our lives », la plus grosse manifestation anti armes à feu de l'histoire des États Unis.

Premier signe de l'impact de cette mobilisation : en Floride, les dispositifs permettant de tirer en rafale viennent d'être interdits et l'âge légal pour acheter une arme est passé de 18 à 21 ans. ♦

Grégory Bekhtari

## Mayotte : « Plus d'État ! »

C'EST L'ACTU

*Un fort mouvement paralyse Mayotte depuis le 20 février. Quel en a été l'élément déclencheur ?*

Le mouvement a débuté le 20 février après que de violents affrontements entre bandes rivales ont éclaté au lycée de Kahan le 19 janvier provoquant le droit de retrait des enseignants et par la suite des chauffeurs de bus scolaire eux-mêmes « caillassés ». Le vice-rectorat a attendu quatre semaines avant de mettre en place une enquête demandée par le secrétaire du CHS-CT. Ces faits de violence sont récurrents et devenus insupportables dans l'île que les mahorais considèrent abandonnée par les pouvoirs publics. Des mesures immédiates contre la délinquance organisée sont indispensables. Un collectif s'est formé, rejoint par une intersyndicale, des élus et des associations. La FSU l'a, quant à elle, rejoint sous condition. En effet, elle refuse qu'une population soit ciblée, en l'occurrence les migrants arrivant des Comores. La FSU œuvre pour que les vraies raisons de cette situation désastreuse soient analysées (84 % de la population en dessous du seuil de pauvreté, décrochage scolaire, 27 %

de chômage) et revendique des mesures pour renforcer l'encadrement en titulaires dans les services publics en rendant les postes plus attractifs.

*Que réclament les citoyens de Mayotte ?*

Plus d'État ! La présence permanente de la gendarmerie, un encadrement de vie scolaire renforcé, une réelle implication de l'État dans ses fonctions régaliennes, un véritable investissement dans l'école, la santé (90 naissances en une journée à la maternité de l'île qui ne peut en gérer que 50), la sécurité.

*La venue de la ministre Annick Girardin a-t-elle apaisé ?*

Non ! Car elle propose un accord de principe. De belles paroles qui ne sont accompagnées d'aucune mesure concrète qui démontrerait un changement de posture de l'État. Donc le mouvement continue.



Henri Nouri, co-secrétaire FSU de Mayotte





CESE

## La « chambre du futur » ?

**Emmanuel Macron l'a annoncé : le Conseil économique social et environnemental (CESE) va être réformé.**

Chambre assez méconnue, elle siège au palais d'Iéna à Paris et conseille gouvernement et parlement sur l'élaboration des lois et les orientations des politiques publiques. Elle réunit la société civile dans toutes ses composantes. Ses membres sont désignés par les syndicats de salariés (la FSU y est représentée), de chefs d'entreprise, d'ONG, d'organisations de jeunesse. 40 personnalités qualifiées sont nommées par le gouvernement. L'idée est de faire dialoguer toutes les caté-

gories socioprofessionnelles, avec l'intérêt général en ligne de mire. Laboratoire d'idées pour alimenter décideurs et législateurs, c'est un outil pour faire évoluer la société. Concrètement, le CESE a inspiré la loi de transition énergétique... et a été à l'origine de la création du RMI. Il publie des avis (voir ci-dessous).

Pour qu'il devienne « la chambre du futur » un « carrefour des consultations publiques », le président souhaite réduire d'un tiers le nombre de ses membres et revoir ses règles de représentativité, vers une présence renforcée des associations et

des ONG. Mais comment y parvenir en réduisant sa composition notamment ?

Emmanuel Macron dit aussi vouloir revoir le champ des saisines du CESE. Ce dernier peut en effet aujourd'hui être saisi par le gouvernement et le parlement. Édouard Philippe s'est d'ailleurs emparé de cette possibilité, pour avoir son avis sur les thèmes du travail indépendant, de la transition écologique et des personnes fragiles. Les lois de programmation doivent toutes être examinées par le CESE avant passage à l'Assemblée et au Sénat. Il peut s'autosaisir sur des sujets qu'il estime importants. Un droit de pétition permet également d'interpeller le CESE, au-delà de 500 000 signataires. Le président compte revoir ce droit, jugé parfois complexe et limité, pour mieux prendre en compte l'expression directe des Français. Pour autant, le CESE s'est déjà autosaisi à partir de pétitions pour travailler sur des axes d'amélioration, comme la lutte contre les déserts médicaux. 🔥

Pierre Garnier

À lire : lettre des représentants FSU au CESE  
www.fsu-cese.fr

### « Comment accélérer la transition énergétique ? » : l'avis du CESE

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, rénover les bâtiments. Ces bonnes intentions sont inscrites dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Trois ans après l'adoption de la loi, la trajectoire n'est pas bonne puisque les émissions de gaz à effets de serre n'ont pas diminué, souligne le CESE. Moyens insuffisants, stabilité non assurée. La France est un des pays les plus en retard dans le déploiement des énergies renouvelables. La cohérence entre les orientations décidées nationalement et le local n'est pas au rendez-vous. Enfin, les collectivités n'ont pas été dotées de moyens pour décliner la transition énergétique, rénover le bâti et développer des transports collectifs notamment, ni pour mettre en place un service public de la performance énergétique et de l'habitat (SPPEH) pourtant prévu par la loi.

Le CESE propose donc de se fixer des objectifs tenables comme 50 % d'électricité nucléaire d'ici 2035, de développer les alternatives au transport routier individuel, de traiter les questions alimentaires et agricoles. Il demande des financements de l'ordre de 35 milliards inscrits dans la durée ainsi qu'une loi de programmation liée à LTECV. Rationaliser les structures de concertation, déployer le SPPEH et rénover l'ensemble du bâti, lever les obstacles, administratifs notamment au développement des énergies renouvelables. Des pistes parmi d'autres pointées par le CESE.



## Les Français, la société civile et le CESE

Une enquête Ifop pour le CESE publiée en février a permis de mieux cerner le rapport des Français à cette institution et plus largement aux organisations de la société civile (associations, ONG, syndicats, mutuelles...). 80 % les considèrent indispensables pour porter leurs préoccupations. En revanche, au sujet des relations entre pouvoirs publics (gouvernement, parlement) et société civile, 90 % souhaitent des pouvoirs publics plus à l'écoute. Après présentation dans l'enquête de ses principes de fonctionnement, 60 % déclarent avoir du CESE une bonne opinion. Concernant les pistes de réformes, celles qui permettent un contact plus direct du citoyen avec les pouvoirs publics sont plébiscitées : 81 % des sondés sont favorables à l'obligation pour le gouvernement de répondre à une pétition citoyenne passée par le CESE.

## Selon l'OFCE, les grands gagnants des mesures de Macron seront... les plus riches

L'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a publié une étude pour mesurer l'impact des effets des mesures sociales et fiscales du gouvernement. Les résultats partagent pour 2018 les ménages en trois ensembles. Les mesures prises se compensent pour les classes moyennes. Dans la balance, l'abattement de 30 % de la taxe d'habitation et l'élargissement du crédit d'impôts pour les emplois à domicile neutraliseront hausse de la CSG pour les retraités, et hausses de fiscalité écologique et sur le tabac.

Les perdants sont les 5 % les plus pauvres. En cause, la baisse des allocations logements et les hausses sur le tabac et les énergies. La revalorisation des prestations sociales ne suffira pas à compenser une perte de 0,6 % par an et par ménage (60 euros). Les grands gagnants sont les 5 % les plus riches, avec une hausse de 1,6 % c'est-à-dire de 1 730 euros, du fait de la suppression de l'ISF et de la taxe forfaitaire à 30 % des revenus mobiliers. Les 280 000 les plus aisés verront leur niveau de vie augmenter de 4,8 % soit 9 600 euros.

L'étude montre que fin 2019, le niveau de vie des 5 % les plus pauvres progressera de 0,2 %, les plus riches sortants renforcés avec 2,2 %. En tout, ces derniers capteront 42 % des gains découlant des réformes. Ça ruisselle !



Printemps 2018

# La Fonction publique mobilisée

**La** journée du jeudi 22 mars qui se voulait, à l'appel de 7 syndicats de la fonction publique, une démonstration de force face au gouvernement, a incontestablement réussi à mobiliser, particulièrement dans les manifestations.

Ehpad, retraités, fonctionnaires, cheminots, jeunes ont répondu « présent ! ». Les services publics, au cœur des préoccupations, sont au centre de vives attaques du gouvernement, alors même que les besoins de la société sont importants en la matière.

Les tentatives de minoration, de la part du gouvernement, de l'ampleur de cette journée d'action ne peuvent masquer la façon dont il cherche à avancer pour faire passer en force. Olivier Dussopt a beau dire que « L'enjeu du gouvernement c'est d'écouter c'est de répondre aux interrogations », les 9 fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, FA FP, CGC, CFTC, Solidaires et FSU) ont décidé de claquer la porte de la réunion qu'il présidait le 4 avril dernier, sur le document « Refonder le contrat avec les agents », après lui avoir rappelé qu'elles ne partagent pas les fondements du document d'orientation proposé par le gouvernement,

et face à son refus d'en changer les bases. Cet arc syndical unanime dénonce un texte qui « ne correspond pas sur le fond aux attentes ni aux besoins auxquels doit répondre la fonction publique », et des points comme le recours au contrat, l'affaiblissement du dialogue social ou encore l'individualisation des salaires.

Après la mobilisation du 22 mars un plan d'action se profile dès ce mois d'avril (débat, meetings, conférences de presse...). Une nouvelle

journée d'action est en vue courant mai.

La FSU, fer de lance et très attentive à construire des actions unitaires, œuvrera pour élever le rapport de force et pour peser réellement sur le gouvernement car les enjeux pour l'avenir de la Fonction publique sont importants. À sa feuille de route est inscrite la poursuite de mobilisation sur le pouvoir d'achat, en vue du rendez-vous salarial qui se tiendra entre le 10 et le 20 juin prochain. ♦

Pierre Garnier

## Retraités : mobilisation énorme

162 initiatives dans toute la France et près de 200 000 retraités ont manifesté le 15 mars à l'appel des organisations nationales de retraités du groupe des 9 contre la hausse de la CSG et la baisse programmée de leur niveau de vie.

La mobilisation a été une réussite éclatante : à Paris 30 000 manifestants ont défilé de Montparnasse à la rue de Varenne, à quelques centaines de mètres de l'hôtel Matignon. À Marseille, à Nantes, Bordeaux, Lyon, La Rochelle, Angoulême, Grenoble, etc. les retraités sont descendus dans la rue massivement. Cette mobilisation exceptionnelle est à la mesure de la colère des retraités face à des mesures particulièrement injustes, à l'explosion des profits du CAC 40, et à la suppression de l'ISF notamment. Les retraités sont exaspérés devant les refus répétés de les recevoir du Président de la République, de Madame Buzyn et maintenant du Premier Ministre. Exaspérés aussi de la morgue de ceux qui les traitent de « génération dorée ».

Loin d'être des « nantis », ils pratiquent tous les jours dans leur entourage, la solidarité intergénérationnelle. Ils étaient naturellement le 22 mars, avec les actifs, pour défendre la Fonction publique et les Services publics, bien commun de toutes et tous.





## Fonctionnaires

# Les raisons d'agir

**L**e 31 janvier, Édouard Philippe annonçait vouloir « assouplir » le statut des agents publics, à travers la rémunération au mérite mais aussi le recours accru aux contractuels.

Alors que le gouvernement prépare la privatisation de la SNCF et s'en prend au statut « trop protecteur » des cheminots, Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, persiste dans ses intentions de « plan de départ volontaires ». Dans le Nouveau Monde, le concept même de fonctionnaire à statut semble déplacé, quand la

précarité du salariat devient la norme.

Rappelons quelques éléments de cette politique ouvertement anti fonctionnaires : rétablissement du gel du point d'indice, retard d'un an dans les mesures visant à améliorer les carrières – et donc les rémunérations – des agents prévues dans l'accord PPCR, hausse non compensée de la CSG, retour au jour de carence... Et le Premier ministre de promettre un « big bang » de la Fonction publique, dans le cadre d'Action publique 2022, démarche

de réflexion devant aboutir sur des propositions d'évolution des missions de service public : en clair, quelles sont celles dont l'État pourra se délester au profit – dans tous les sens du terme – du privé ? De quoi justifier l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, le recours accru aux contractuels, les rémunérations individualisées, la remise en cause des instances de dialogue social (CHSCT, commissions paritaires...).

Et qui ne voit que derrière l'attaque contre un statut des cheminots « archaïque » se dissimule mal l'envie d'en finir avec celui des fonctionnaires, héritage plusieurs fois modernisé des espérances et des valeurs de la Résistance ? Le 22 mars, de nombreux fonctionnaires étaient en grève et en manifestation.

D'autres mobilisations seront nécessaires pour stopper cette entreprise de démolition des services publics, d'appauvrissement des fonctionnaires et de dénaturation de leurs missions. 🔥

Matthieu Leiritz

## PPE : un débat public

Alors que le CESE (voir p 5) dresse un bilan pour le moins mitigé de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEVC), Nicolas Hulot lance un débat public censé peser sur le futur énergétique du pays. Le gouvernement a préparé un dossier qui permet de comprendre les enjeux de la révision de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie), outil de pilotage de la politique énergétique créé par la loi de 2015. Elle exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de cette loi. Énergies renouvelables, économies d'énergie, consommation d'électricité... du 19 mars au 30 juin, chacun est invité à donner son avis. Ce débat porte sur la révision de la programmation l'énergie qui couvre 2018-2023 et 2024-2028. La révision sera finalisée à la fin de l'année 2018.

## Égalité hommes femmes

Marlène Schiappa a présenté son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes. Mesure phare, le renforcement de l'interdiction des relations sexuelles entre majeurs et moins de 15 ans pour protéger les mineurs et ne plus laisser aux tribunaux le débat sur la question du consentement. Autres mesures : allongement des délais de prescription pour crimes sexuels sur mineurs portés à 30 ans après la majorité, création d'une contravention d'outrage sexiste et définition élargie du harcèlement sexuel et moral pour sanctionner les raids numériques.

## 8 mars : pour l'égalité à tous les niveaux

Le 8 mars la FSU, engagée en faveur des droits des femmes, a organisé une grande initiative pour l'égalité femmes-hommes. Elle y a porté ses mandats historiques en matière d'égalité salariale dans la fonction publique. Car il y a moins bien payé qu'un fonctionnaire : c'est une fonctionnaire. Pour transformer les mentalités et permettre une totale émancipation des femmes, il faut une réflexion sur l'égalité à tous les niveaux, à commencer par l'École et sans oublier le travail et la sphère privée.

Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?

Disponible sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) pour défendre la rémunération des fonctionnaires.

En voir sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

ENGAGÉES AU QUOTIDIEN  
F.S.U.

## Mineurs isolés : pour une protection de l'enfance, immédiate, pleine et entière

Le rapport sur la réforme de l'évaluation et d'accueil des mineurs isolés étrangers qui vient d'être rendu semble privilégier le transfert de compétences des missions d'évaluation et d'hébergement d'urgence des départements vers l'État. Ce serait discriminatoire à l'égard des jeunes exilés et confirme la vision purement budgétaire qui anime les pouvoirs publics, préférant le terme de « flux » à celui d'« enfant ».

Le projet est de créer des centres de tri et d'hébergement spécifiques, où les jeunes seraient fichés et évalués sans garantie de pouvoir exercer leurs droits. L'évaluation de la minorité et de l'isolement pourrait relever du Préfet, sans possibilité d'appel. Un fichier national biométrique est proposé pour créer un système de reconnaissance des jeunes évalués majeurs, ce qui est inacceptable en termes de libertés individuelles. Une telle réforme serait contraire aux conventions internationales. Pour la FSU, les mineurs isolés doivent être considérés avant tout comme des enfants devant relever de la protection de l'enfance ordinaire. Le gouvernement doit faire le choix du respect des droits des enfants en allouant des moyens supplémentaires aux services de la protection de l'enfance, à commencer par les 5 M€ que coûterait la création du fichier biométrique des mineurs.



© KEENE/ANSA



© GREGORINI

## Assurance chômage

# L'ère du soupçon

**L**e 19 mars, les organisations syndicales et patronales ont été reçues au Ministère du Travail. Au menu : le renforcement du contrôle des demandeurs d'emploi et la gouvernance de l'UNEDIC, organisme paritaire qui gère le système de l'assurance chômage.

Sur le premier point, les inquiétudes se sont confirmées. La gravité des sanctions infligées aux chômeurs suspects de ne pas rechercher assez activement un emploi est renforcée, avec une radiation d'un mois pour le premier signalement. Cependant, les absences aux rendez-vous à Pôle emploi se solderont par des radiations moins longues (quinze jours la première fois), mais peut-être plus fréquentes. Dans le cadre d'une expérimentation dans deux régions, les demandeurs d'emploi se verront attribuer un journal de bord censé rassembler les démarches en vue de retrouver un emploi. L'expérience pourrait être généralisée après un bilan.

Rappelons que Pierre Gattaz,

avait suggéré l'établissement d'un contrôle quotidien des demandeurs d'emploi. La notion d'« offre d'emploi raisonnable » sera précisée par une discussion entre le chômeur et son conseiller pôle emploi, dans une approche plus personnalisée. Pour le SNU Pôle emploi (FSU), l'objectif du gouvernement est moins d'accompagner le chômeur vers un retour à l'emploi que de le faire sortir des statistiques. Pourquoi, au lieu de stigmatiser les deman-

deurs d'emploi, ne pas plutôt renforcer le contrôle du travail dissimulé ? Ou mieux vérifier les compétences de nombreux organismes privés en charge de la formation professionnelle ? Enfin, le gouvernement, dans sa désormais traditionnelle posture autoritaire, souhaite écarter les syndicats du pilotage de l'UNEDIC en limitant strictement les conditions d'indemnisation des chômeurs. En route vers l'étatisation ? ♦

Matthieu Leiritz

## Déradicalisation

Le gouvernement a rendu public le 23 février un nouveau « plan de prévention de la radicalisation » qui comprend 60 mesures suivant cinq grands axes. Le premier axe se concentre sur l'école et sur internet. Le second concerne l'administration, les collectivités territoriales et les entreprises. Le troisième insiste sur le développement de la recherche sur ce phénomène social. Le quatrième aborde la prise en charge des personnes présentant des signes de radicalisation, l'accompagnement de leurs familles et la coopération internationale. Le dernier traite de la réinsertion des mineurs de retour de zones d'opération de groupes terroristes et du suivi des « détenus radicalisés ». Pour la FSU, le nécessaire besoin de sécurité ne peut être dissocié d'une vigilance sur les libertés ni de moyens conséquents pour l'éducation et la protection de l'enfance.



## Plan Marshall des écoles à Marseille

# La colère des habitants

**S**uite à la polémique de février 2016 sur l'état de délabrement des écoles à Marseille, un plan Marshall des écoles a été voté en octobre 2017 par le conseil municipal de Marseille. Il concerne 34 écoles. Le partenariat public/privé (PPP) choisi pour la mise en œuvre provoque des mobilisations initiées notamment par un collectif, dont la FSU est à l'origine.

Ce plan prévoyant de démolir 31 écoles et d'en construire ou reconstruire 34 relève de l'urgence absolue.

Mais les 413 autres écoles devront attendre et cela crée un mécontentement qui a atteint son paroxysme lorsque les usagers ont appris que le mode de financement choisi par la mairie prévoyait un accord cadre PPP, qui confiait la totalité du projet à des entreprises privées et produirait



Les écoles en manifestation à Marseille le 22 mars.

ainsi un coût exorbitant à long terme atteignant 1,04 milliard d'euros, endettant la municipalité pour les 25 ans à venir... et avec elle la population marseillaise.

Pour le collectif, il s'agit d'une

véritable privatisation de la gestion des bâtiments municipaux. Le Maire compte avec cette opération maintenir les finances annuelles mais reste dans une vision à court terme et ne prend pas ses responsabilités. La colère des habitants de la cité ne retombera pas de sitôt. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

### Intelligence artificielle : c'est aussi l'affaire du public

Le président Macron a présenté le 29 mars un plan d'investissement d'1,5 milliard de crédits publics sur 5 ans pour développer l'intelligence artificielle (IA). Il suit une recommandation du rapport Villani qui préconise de doter la puissance publique de moyens matériels et humains. Mais le chef de l'État ne reprend pas la proposition sur l'attractivité des carrières dans la recherche publique, qui envisageait un doublement des salaires à l'entrée dans le métier, pour éviter de voir le vivier se tarir. Le montant alloué, très en deçà du budget chinois par exemple, sera pris sur des fonds préexistants voire en partie récupéré par redéploiement budgétaire. Le choix fait est de favoriser le secteur privé, au sein duquel les chercheurs du public pourront consacrer jusqu'à 50 % de leur temps. Un effet d'aubaine pour Samsung, Fujitsu et Deep Mind, qui viennent d'annoncer l'ouverture prochaine de centres de recherche en IA en France.

### - A LA RECHERCHE DE DIRECTEURS DE SEJOURS DE VACANCES -



La Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche recherche des directeurs pour des séjours de vacances pédagogiques en plein cœur de la nature ardéchoise en juillet et août. Nous sommes à votre écoute pour vous rencontrer et pour vous accompagner dans vos projets pédagogiques.

[contact@folardeche.fr](mailto:contact@folardeche.fr) – 04.75.20.27.00



## Menaces sur les CHS-CT et CAP

Sous prétexte d'apporter plus de souplesse et moderniser l'action publique, le gouvernement a lancé 4 chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics. Il remet en cause le rôle des CHS-CT et CAP dont il souhaite réduire le nombre. Les CAP seraient réduites à un rôle d'appel. La main pourrait être donnée aux employeurs de proximité et ainsi ouvrir la porte à l'arbitraire. En clair, il cherche à réduire le champ du dialogue social et de l'intervention des élus du personnel dans le déroulement des carrières et dans les conditions de travail et d'exercice. La référence aux institutions représentatives du Personnel (IRP), vocabulaire issu de la loi Travail, constitue également une source d'inquiétude. Si le fonctionnement des CHS-CT et des CAP peut être amélioré, leur rôle ne peut être contesté dans la prise en compte des conditions de travail des agents et de la garantie contre l'arbitraire possible des décisions de l'administration. Mais s'agit-il de refonder le contrat social ou de le rompre ?

## Soutien à Gaël Quirante

Gaël Quirante, secrétaire départemental du syndicat SUD Activités Postales 92 subit un acharnement disciplinaire et pénal totalement injustifié. 10 tentatives de licenciement en 14 ans et presque un an de mise à pied cumulées. Contre l'avis de l'inspection du travail, la ministre du travail a décidé de le licencier. À l'image de bien d'autres militantes et militants du mouvement social, Gaël Quirante est visé par une répression qui constitue une atteinte aux droits démocratiques des travailleurs et travailleuses. S'il est licencié, c'est en raison de son activité de représentant syndical. La FSU dénonce la logique répressive qui frappe aujourd'hui le monde du travail : plus de 4 000 poursuites disciplinaires ou pénales contre des grévistes ou des manifestants depuis le mouvement 2016 contre la Loi travail.



PJJ

# Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté

**C**e colloque organisé par le Syndicat de la Magistrature, le syndicat des avocats de France, l'OIP et le SNPES/PJJ, avec le soutien de la FSU, de la LDH et de Défense Enfance International France, visait à dénoncer les effets néfastes et contre-productifs des politiques répressives appliquées aux adolescents.

Malgré les intempéries et les problèmes de transport occasionnés, près de 400 personnes étaient présentes.

Introduit par Jean Marie Delarue, ancien Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, le colloque a réuni un panel extrêmement riche d'intervenants, animé par l'association Stop théâtre.

« Les Centres Éducatifs Fermés sont bien des lieux d'enfermement des mineurs » martèle J.-L. Delarue, qui pointe la responsabilité des politiques pénales dans l'augmentation de l'enfermement des mineurs, mais aussi le manque de solutions alternatives à l'incarcération d'où la surpopulation pénale.

Pour le juriste Christophe Daudouch, « il y a un vrai combat à mener pour obtenir la sup-

pression de la détention provisoire des enfants », et rétablir le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif qui fonde la Justice des enfants. Mélanie Trouvé, avocate au TGI de Créteil, membre du syndicat des avocats de France, a elle présenté deux situations de jeunes puis compare les réponses judiciaires : un adolescent français, issu de classe moyenne, par son aisance à s'exprimer et la présence de son entourage à ses côtés va bénéficier de temps pour évoluer quand la justice frappe durement un mineur isolé étranger afghan.

Nathalie Caron, membre du SN

du SNPES/PJJ-FSU et éducatrice en milieu ouvert, est intervenue sur l'incarcération quasi-systématique des jeunes mis en examen dans le cadre d'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste.

Et Sonia Olliver, membre du SN du SNPES-PJJ/FSU de conclure : « Si nous sommes radicalement contre l'enfermement des adolescents, c'est aussi parce que nous savons que l'accompagnement éducatif de ces derniers à l'épreuve de la liberté est possible. »

Voir la page Facebook du SNPES-PJJ/FSU. ♦

Matthieu Leiritz

## Handicap : concertation

Dans le secteur public, qui recrute environ 30 000 personnes en situation de handicap chaque année, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a lancé la concertation dans le but de réformer la politique d'emploi des personnes handicapées en présentant le 19 mars deux axes de discussions pour avril. Le premier est le financement pérenne de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. La réduction de la contribution au fond qui en est chargé (le Fiphfp) est envisagée pour les organismes publics qui emploient moins de 6 % de travailleurs handicapés, s'ils ont recours aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). Le second axe englobe les questions de luttes contre la discrimination et de promotion et mobilité internes.



JOP Paris 2024

# Une charte sociale, pour quoi faire ?

Les candidatures aux JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques) peuvent s'accompagner d'accords entre organisateurs et syndicats. S'il s'agit d'éviter de possibles mouvements sociaux autour de l'organisation des Jeux, la charte sociale signée notamment par la FSU avec le Comité de candidature a bien d'autres motivations. Particulièrement celle d'engager le Comité d'Organisation des Jeux (COJO), les entreprises, les collectivités territoriales et autres acteurs de la préparation à laisser un héritage social fort décliné autour de 4 thématiques.

Tout d'abord assurer l'exemplarité sociale des Jeux. Une présence syndicale sera assurée au sein du COJO. Les marchés publics devront intégrer dimensions sociale et environnementale. Développer l'emploi local et le tissu économique est posé comme objectif.

Ensuite, l'enjeu est d'assurer la qualité de l'emploi et des conditions de travail, en prévenant toutes formes de discrimination, d'encourager la mixité, de favoriser l'accès à l'emploi des



Assurer l'exemplarité sociale des Jeux.

jeunes de zones prioritaires, des travailleurs en situation de handicap, des chômeurs de longue durée et des seniors.

Le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles devraient être favorisés, notamment pas des reclassements. Validation des acquis ou certification devraient reconnaître l'engagement des bénévoles.

Enfin, conférer au sport un rôle de moteur pour un développement social et solidaire. Le Village Olympique devrait se muer

en logements sociaux après les Jeux et le sport en entreprise se développer. Des actions de solidarité internationale sont également annoncées.

Bernard Lapasset, coprésident du Comité de Candidature et signataire de la charte, déclarait « *Nous voulons des Jeux exemplaires et utiles. Nos Jeux seront plus que quelques semaines de compétition. Ils laisseront une trace positive et partagée par le plus grand nombre; un héritage durable pour la population* ».

Beau défi qu'il conviendra de relever. La FSU y sera très attentive. ♦

Pierre Garnier

## Restauration scolaire

Emmanuel Macron s'était engagé lors de la campagne à faire passer à 50 % la part de produits bio dans la restauration scolaire, promesse renouvelée lors des États généraux de l'alimentation qui se sont tenus en octobre. Ce devrait être chose faite puisque Stéphane Travert, le ministre de l'Agriculture, a déclaré que cet objectif serait inscrit dans la loi pour l'horizon 2022. Le président avait également annoncé qu'il voulait légiférer pour rééquilibrer les contrats entre agriculteurs et distributeurs ainsi que sur le seuil de revente à perte afin que les agriculteurs soient mieux rémunérés. Concernant le lien entre santé et alimentation, Stéphane Travers a indiqué au JDD qu'il réfléchissait avec la ministre de la Santé « à un fonds de prévention public-privé ». « *Il faut investir dans la prévention, notamment vis-à-vis des jeunes, amplifier et diversifier les actions d'éducation alimentaire, la sensibilisation, l'information* », a-t-il déclaré.

Décret ATSEM

# Des évolutions

Le Décret n° 2018-152 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles est paru le 1<sup>er</sup> mars 2018. Il redéfinit le métier de 55 000 agents territoriaux de catégorie C.

Très attendu, il constitue un premier pas mais ne répond pas à leurs revendications. La participation aux activités

pédagogiques est actée. Leur champ d'implication précisé, à savoir les enfants de 2 à 6 ans. Les ATSEM deviennent membres de la communauté éducative et participent aux Conseils d'école. Il sera alors indispensable que ces heures de réunions soient décomptées.

Le décret apporte également

des évolutions pour leur déroulement de carrière et leurs perspectives d'évolution. Ainsi elles pourront accéder au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux sous conditions.

Le concours interne sera ouvert aux agents justifiant 3 ans d'emploi d'ATSEM et la possibilité d'être chargé de

coordination leur est offerte. Ces nouveautés restent toutefois insuffisantes. Il n'existe toujours pas d'adéquation entre rémunération, qualifications requises et responsabilités, ni de prises en compte de la pénibilité du travail et des risques socio-professionnels. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Francophonie, un enjeu mondial

700 millions de francophones en 2050... et moi, et moi, et moi! Un chiffre en augmentation essentiellement grâce à la démographie de certains pays africains. Le 20 mars était jour de la francophonie. Une occasion pour la FSU impliquée dans le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) de réaffirmer la nécessité pour les États francophones de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs et de rappeler que la francophonie syndicale est aussi un moyen d'agir avec les organisations qui luttent, dans de nombreux pays, pour l'accès ou le respect des droits démocratiques, sociaux et syndicaux. Et de demander au gouvernement de permettre à la langue française de se faire « trait d'union » pour agir et être vectrice de solidarité et de démocratie dans le monde.

## Assises de la maternelle

# Obligatoire dès 3 ans

**L**es assises de la maternelle des 27 et 28 mars, présidées par Boris Cyrulnik, auraient pu être l'occasion d'une grande concertation sur les pistes d'amélioration pour conforter cette école « première ». Elles se sont réduites à une suite de conférences choisies, n'apportant rien de nouveau par rapport aux programmes 2015 exceptée l'annonce par le président de l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans. Les intervenants, en majorité non spécialistes de la maternelle, s'y sont exprimés. Les contenus des conférences ont croisé, sans surprise, des retours d'expérimentation en lien avec les neurosciences sur l'apprentissage du langage, sur la sécurité affective favorisant les apprentissages et l'importance du rôle des ATSEM. Un accent fort a été mis sur les 0/3 ans.



97 % des enfants de trois ans sont déjà scolarisés.

Les contenus annoncés avaient alerté dix partenaires de l'École, syndicats, dont le SNUipp-FSU, associations et courants pédagogiques qui ont rappelé dans une lettre ouverte au ministre que c'est en agissant sur les effectifs, la formation, l'aménagement des espaces et du temps, le maintien de contenus d'apprentissages, la relation aux

familles, la présence effective des réseaux d'aide, que l'école maternelle grandira encore. Des ambitions loin d'être portées par ces assises.

Alors que l'école maternelle n'est pas obligatoire, 97 % des enfants de trois ans sont déjà scolarisés. Quid de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, pourtant facteur de réduction des inégalités scolaires? ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Carte scolaire 2018

# Déshabiller Pierre pour habiller Paul

« **I**l y a toujours eu des classes qui ferment, mais il y a aussi des classes qui ouvrent » a déclaré Jean-Michel Blanquer sur Public Sénat à propos de la carte scolaire qui prendra effet à la rentrée 2018. Un décryptage pour le primaire et le secondaire s'impose.

La dotation « école primaire » pour la rentrée 2018 sera de 3 881 postes. Mais il y a un « hic ». Le dédoublement des classes de CE1 et des CP relevant de l'éducation prioritaire, mesure phare du gouvernement, nécessitera à lui seul 5 442 postes. Le ministère a donc décidé de redéployer en récupérant 1 300 postes « plus

de maîtres que de classes », près de 850 classes en maternelle, et 808 dans le rural alors qu'Emmanuel Macron avait pourtant promis « qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu dans les écoles de campagne ». 334 postes sont dédiés au remplacement, 224 à l'enseignement spécialisé, loin de répondre aux besoins. Ces fermetures ont entraîné de nombreuses mobilisations dans tout le pays rassemblant enseignants, parents et élus. Pourtant, la baisse démographique aurait pu permettre des allègements, plus de 100 000 classes dépassant 25 élèves. En fait la

taille des classes augmentera encore, en dehors des CP et CE1 en éducation prioritaire. Le second degré perd quant à lui 2 600 emplois de stagiaires. « Sans effet », déclare le ministre, qui continue d'affirmer sans démonstration que ces suppressions, qui représentent « en vrai » 1 300 moyens d'enseignement à temps plein devant élèves, seront sans impact sur les moyens d'enseignement. Alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus, le ministère redéploye là aussi. Académies les plus touchées? Celles qui concentrent les difficultés

sociales. Lille: - 136 emplois (-0,5 %); Amiens: - 91 (-0,7 %); Caen: - 87 (-1 %); Rouen: - 77 (-0,7 %); Nancy-Metz (-0,7 %).

Les académies en forte augmentation démographique gagnent des emplois. Les suppressions d'emplois se solderont en fait par une augmentation des heures supplémentaires (+16 % en collège dans l'Académie de Versailles, même tendance à Lille) ou par des détériorations des conditions d'enseignement (hausse du nombre d'élèves par classe, réduction d'horaires d'enseignement). ♦

Pierre Garnier



Lycée et baccalauréat

# La logique de tri en marche !



Lycéens et étudiants se mobilisent contre la sélection.

**A**rticulés aux réformes du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur, les projets de réforme du lycée général et technologique augurent d'une transformation profonde du système éducatif et préfigurent une refonte d'ampleur des programmes. Le lycée en sortirait déstructuré avec une offre de formation réduite associée à une augmentation des effectifs par classe.

L'ensemble de ces réformes fait système et constituent chacune un maillon d'une chaîne qui amarre le lycée à

l'enseignement supérieur et l'isole du collège, désormais considéré comme la fin de la scolarité obligatoire. Parcours individuels et bac « maison » organisent le lycée version Blanquer.

### Un bac « maison »

La réforme du baccalauréat renforce considérablement le poids du contrôle local pour l'obtention du diplôme natio-

nal. Désormais 40 % de la moyenne générale au baccalauréat dépendrait à la fois du contrôle continu et d'épreuves communes, sortes de « bacs blancs » organisés en cours d'années à partir d'une banque nationale de sujets. Au total, on passerait donc de dix à douze épreuves à une bonne vingtaine. Le baccalauréat nouvelle mouture prendrait de plus en plus l'apparence d'un bac maison dont la valeur dépendrait de la réputation du lycée, que le nombre d'épreuves nationales, réduit à cinq, ne pourra en aucun cas contrebalancer.

### Un lycée au rabais

Au lycée, c'est moins de moyens et de formations : rabotage des horaires disciplinaires, des marges pour les effectifs réduits, réduction de l'offre en matière d'options et de spécialités, diminution des possibilités de dédoublement... L'accompagnement personnalisé (AP) qui disparaît des grilles

## Médecine scolaire

Selon le conseil économique et social, l'Éducation nationale, au-delà des objectifs ambitieux annoncés peine à assurer le suivi des élèves en matière de santé. Trop souvent, les visites médicales ne sont pas assurées, les problèmes de santé ou les troubles de l'apprentissage insuffisamment détectés. Ces dysfonctionnements pèsent d'abord sur les élèves les plus socialement défavorisés. Le CESE préconise de renforcer la formation dans le domaine de la santé et de la prévention, en associant professionnels de santé et acteurs éducatifs, de renforcer la médecine scolaire ou de rendre effective la visite médicale des enfants de six ans.

horaires inclut une éducation au choix d'orientation. Le Conseil régional aura la possibilité d'intervenir auprès des élèves dans le cadre de l'AP. La classe de Seconde se réduit à 26 heures de cours obligatoires, tout le reste devenant facultatif ou aléatoire. Les séries apparaissent comme maintenues dans la voie technologique mais de fait leur spécificité s'efface, et le caractère optionnel des enseignements technologiques de seconde risque de tarir les flux vers ces formations.

Les séries générales disparaissent au profit de parcours individuels que l'élève serait « libre » de choisir en fonction de son projet d'orientation et des « attendus » définis par les formations de l'enseignement supérieur. Il est à craindre que seuls les initiés parviendront à se retrouver dans ce jeu dont les règles sont implicites. ♦

Sandrine Charrier

## Baisse des recrutements

Cette année le nombre de postes ouverts au concours de professeurs des écoles a subi une baisse de 10 % en moyenne par rapport à l'année 2017. Il passe de 13 000 l'an passé à 11 840 cette année. Certaines académies sont particulièrement touchées par cette baisse. C est le cas des académies de Montpellier, Toulouse ou Nantes qui voient leur nombre de places au concours divisé par deux. Ces chiffres inquiètent dans la mesure où les besoins prévus pour la rentrée 2019 restent criants et le recours aux contractuels risque de s'accroître de manière importante. La priorité donnée au primaire affichée par le ministre ne constituerait-elle qu'un slogan bien loin des besoins du terrain ? Les engagements non pris parlent d'eux-mêmes.

## Violences dans les facs

Les faits se suivent et se ressemblent : à Montpellier, Strasbourg, les assemblées générales d'étudiants sont perturbées, des jeunes agressés verbalement et physiquement par des groupes nationalistes. La FSU condamne ces agissements et appelle les présidents d'universités à la vigilance face au retour de pratiques anti démocratiques d'un autre temps. Elle demande que la Justice soit saisie afin que les auteurs de ces violences fassent l'objet de poursuites judiciaires. Elle attend de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du gouvernement fermeté et intransigence face à de tels actes.

## Maternelle : une lettre ouverte au ministre

Dix organisations du monde éducatif, à l'initiative du SNUipp-FSU, ont écrit leur ambition pour une école maternelle qui « nécessite de vrais moyens et une formation de qualité ». Elles réaffirment le rôle de l'école maternelle, « fondamentale pour garantir la réussite de tous les élèves » et pour elles, « la scolarisation à 2 ans est un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Les conditions d'accueil doivent donc répondre à ces exigences. »

## Conseil d'État : pas de tirage au sort

Le Conseil d'État vient de confirmer la décision du tribunal administratif de Bordeaux d'annuler le tirage au sort pour 3 étudiants en STAPS et d'ordonner au recteur de les inscrire en L 1. La ministre de l'enseignement supérieur avait demandé au conseil d'État d'annuler les décisions du tribunal. Le conseil d'État s'est appuyé sur l'annulation de la circulaire du 24 avril 2017 prévoyant un tirage au sort pour confirmer les décisions du TA.

## Parcoursup

# Non à la sélection

**P**our les élèves, la période de saisie des vœux et de validation des dossiers est terminée. Chaque formation de l'enseignement supérieur est censée organiser un classement afin de trier les candidats. La mobilisation dans les universités grandit contre la sélection et le manque de moyens.

Certains optent pour un classement *ex aequo* de toutes les demandes dans les formations non-sélectives, d'autres refusent de classer ou considèrent que tout titulaire du baccalauréat est légitime pour candidater. Il faut dire que les déclinaisons locales de Parcoursup ouvrent la porte à l'arbitraire.

Le système autorise de pondérer les notes des bulletins scolaires avec des coefficients variables en fonction des matières ou du lycée d'origine, tout cela sous couvert du secret de délibérations assimilées à celles d'un jury.



Manifestation d'étudiants à Montpellier après l'agression dans la faculté de droits.

Dans le même temps, bien peu d'universités seront capables de proposer aux étudiants les plus fragiles un accompagnement réel. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur institue donc clairement la sélection pour toutes les formations. Cela dit, la procédure

elle-même organise en amont le tri en multipliant les obstacles à la candidature : lettre de motivation, CV, attestations d'activités extrascolaires. Tout cela est une aubaine pour les officines privées qui multiplient les offres de coaching, et un drame pour les lycéens issus des milieux les plus défavorisés. ♦

Sandrine Charrier

## Enseignement professionnel public

# Avis de tempête

**L**e rapport Calvez-Marcon, sorti le 22 février, pose le cadre d'une réforme de la voie professionnelle qui risque de fragiliser l'enseignement professionnel sous statut scolaire public.

La volonté d'instrumentaliser les lycées professionnels (LP) pour permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de développement de l'apprentissage est évidente à la lecture de certaines préconisations du rapport. La scolarité en seconde professionnelle devrait servir à

sélectionner les meilleurs élèves pour l'apprentissage dès l'année suivante, tandis que les LP conserveraient les élèves en difficulté scolaire et sociale. D'autre part, le projet de remplacer les diplômes nationaux par des blocs de compétences relève de la remise en cause de la reconnaissance des qualifications et des droits des salariés. À l'opposé de cette logique, le SNUEP-FSU a fait entendre ses propositions pour améliorer les conditions d'étude des jeunes et de travail

des enseignants. Dédoublage des enseignements, réintroduction de savoirs généraux (dont la philosophie) et professionnels ambitieux, lien resserré entre formation, diplôme et métier reconnu... Avec le SNETAP et le SNEP-FSU, et aux côtés de la CGT Educ'action, du SNETAA-FO, de SUD, du SNALC et du SNLC, il a cosigné une tribune unitaire pour alerter l'opinion publique sur les menaces de la réforme à venir. ♦

Grégory Behrtari





© THEOPHIL MULLA

## Réforme de l'apprentissage

# Des mesures dangereuses pour l'avenir des jeunes

**S**uite à la publication du rapport Brunet, le gouvernement, représenté par le premier ministre et les ministres du Travail, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont annoncé le 9 février dernier les mesures envisagées au sujet de l'apprentissage dans le cadre de la loi dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le projet de loi, qui concerne plus largement la formation professionnelle et l'assurance chômage, sera présenté en Conseil des ministres le 25 avril. Il prévoit le versement d'une aide unique aux apprentis via un seul guichet et le report de la limite d'âge de 26 ans à 29 ans. Sur le plan des conditions de travail, il prévoit des dérogations à la durée du travail quotidienne dans certaines branches professionnelles (jusqu'à deux heures de plus) et confirme une rémunération en pourcentage du SMIC qui varie selon l'âge et la progression dans le cycle de formation du bénéficiaire, contrairement aux préconisations du rapport Brunet sur ce critère.

Enfin, le financement est appelé à être totalement refondé. Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), au nombre de 995 aujourd'hui, ne dépendront plus de subventions, mais toucheront une somme d'argent fixe en fonction de la formation suivie pour chaque contrat signé avec une entreprise.

La pérennité de nombre d'entre eux n'est donc plus assurée. Les régions perdent en effet le contrôle du financement des CFA, qui pourront être créés directement par une branche professionnelle ou une entreprise.

Elles se verraient en revanche transférer la mission de l'orientation professionnelle. Pour la FSU, la formation professionnelle initiale des jeunes ne doit pas être confondue avec la formation continue des salariés. Elle doit être publique et administrée au niveau national. Confier ces missions aux branches professionnelles et aux régions ne répond qu'aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire dans une logique utilitariste et va à l'encontre de l'objectif d'une scolarisation commune pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans. ♦

Grégory Behltari

## Cour des comptes, une orientation anglo-saxonne

Le rapport de la cour des comptes paru en février 2018 a donné son avis sur les pratiques d'évaluation des élèves et des enseignants dans l'Éducation Nationale. Les magistrats, faisant fi des éléments étudiés par certains organismes dont le CNESCO, préconisent de se diriger vers un système d'évaluation d'inspiration anglo-saxonne bien que des dérives possibles soient pointées comme le « Teaching to the test ». Un diagnostic qui a suscité de nombreuses réactions dans le milieu de l'Éducation. R Goigoux, chercheur et membre du laboratoire Act-é, s'est élevé contre le parti pris que subit son étude « Lire, dire écrire au CP » remise en cause dans le rapport.

## Écoles hors contrat

Une proposition de loi de la sénatrice Françoise Gatel a été votée le 29 mars à l'Assemblée nationale pour renforcer l'encadrement des écoles hors contrat.

Établissements qui n'ont pas signé d'accord avec l'État, les écoles hors contrat, comme des écoles Montessori ou confessionnelles, ont une plus grande liberté pédagogique et ne sont pas tenues d'appliquer les programmes. En 2016, sur 1 300 établissements privés hors contrat, 300 sont confessionnels dont 160 de confession catholique et 40 de confession musulmane. L'Éducation nationale vérifie que l'enseignement se fonde sur le socle commun et que les lois et les valeurs de la République sont respectées.

De graves dysfonctionnements ont été pointés. « Des phénomènes de dérives, notamment fondamentalistes », a déclaré le ministre de l'Éducation. Le premier ministre a proposé le renforcement des contrôles dans le cadre du plan de prévention de la radicalisation. De nombreuses entorses au cadre pédagogique ont aussi été relevées. La nouvelle loi allonge à trois mois la période durant laquelle l'autorité académique peut s'opposer à une ouverture d'école après déclaration de ses futurs responsables et prévoit une sanction accrue pour tout établissement qui passerait outre cette opposition (15 000 euros d'amende et 6 mois de prison ferme) et fixe un contrôle annuel par les services de l'Éducation Nationale.

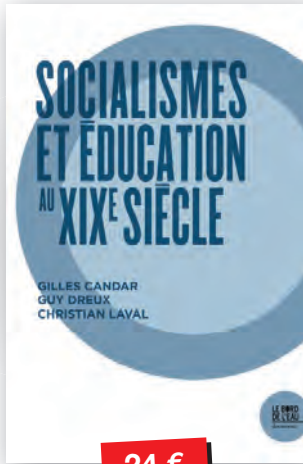


© THEOPHIL MULLA

# IR

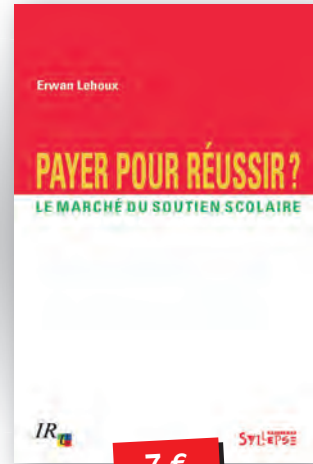


# L'institut de recherche FSU vous propose



24 €

## Deux nouveaux livres



7 €

# Abonnez-vous...!

Mensuelle

Abonnement gratuit sur le site

Trimestrielle

Abonnement 26 €



Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)



# Services publics : l'État prive le local



Dossier réalisé par :  
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,  
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

© MIRA/NLJA

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Macron, la fonction publique est sous le feu des critiques de la nouvelle majorité. Pourtant, les Français y restent attachés, notamment à son versant territorial. Les Français plébiscitent les services publics de proximité.

**L**es Français apprécient les services de la Fonction publique territoriale comme utile pour répondre à leurs besoins. Mais selon la commune où ils vivent, les disparités sont importantes. Entre grandes villes par exemple, des inégalités sur la qualité du service d'éducation, de la culture, de l'animation, de l'aide sociale, sont avérées. Paris, Marseille, Nantes et Toulouse connaissent des situations diverses (p. 19), notamment en termes de dépenses de personnels par habitant. Les collectivités ont aussi de plus en plus

de difficultés à financer les services. En effet, la réforme initiée en 2014, après des premières baisses de dotation d'un montant de 11 milliards d'euros, leur impose à présent 13 milliards d'économie à réaliser d'ici 2022. L'égalité de traitement dans l'accès à ces services qui sont des biens communs, sur tous les territoires, va-t-elle encore perdre du terrain ? Les recompositions territoriales issues des lois MAPTAM et NOTRe vont-elles encore y contribuer ? Les agents de la FPT, qui font vivre les services de proximité et dont le travail est reconnu

...

par les Français (p. 20), risquent de voir leurs effectifs baisser et de devenir la variable d'ajustement de ces réformes. L'annonce de 70 000 suppressions de postes dans la FPT aura un impact tant sur les personnels, avec le recours aux contrats (p. 21) que sur les services rendus. Pourtant, la situation des services publics de proximité est déjà tendue dans certains départements alors que là, plus qu'ailleurs, ils contribuent à réduire les inégalités. C'est le cas en Seine Saint-Denis, dans un contexte de désengagement financier de l'État (p. 22).

À l'inverse, les communes disposant de marges de manœuvres se lancent de plus en plus dans des « budgets participatifs » finançant des projets exprimés par des citoyens, comme à Paris, Rennes... mais aussi

Tilloy-lès-Mofflaines s'y sont mises ! (p. 22). Pour Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), la réduction des finances sur les territoires entraîne des discriminations.

Pourtant, « on sait lutter contre ces inégalités. Réguler, rééquilibrer, cela relève d'un acte politique. Encore faut-il en avoir la volonté et les moyens. »

Selon Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUter FSU, « Il y a une baisse généralisée des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Les collectivités risquent alors de confier ces missions au privé, ou de choisir des partenariats public/privé. Elles seront amenées à accroître la fiscalité ou à réduire les dépenses. » (p. 23)

# Services publics : une proximité indispensable



Les Français souhaitent voir augmenter les moyens dédiés aux services aux personnes âgées et dépendantes, comme à la sécurité et aux établissements scolaires.

**S**elon une enquête Ifop initiée par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et publiée il y a un an, met en lumière que neuf Français sur dix jugent les services publics utiles au quotidien, et estiment qu'ils contribuent à leur qualité de vie et leur bien-être.

Deux Français sur trois considèrent globalement qu'ils sont en adéquation avec les besoins des citoyens. Ils se disent à la fois très attachés et considèrent très utiles les services comme la propreté, la sécurité (pompiers notamment), toutes actions en faveur de l'environnement (eau, collecte des déchets, assainissement...).

Ils mettent aussi en tête de leurs préoccupations les services liés aux établissements scolaires – l'action des agents territoriaux y étant jugée très utile – au réseau de transport et à la circulation, aux personnes âgées et dépendantes et à la petite enfance (Protection médicale infantile, crèches municipales...).

Même quand ils ne s'en servent pas directement, l'idée que ces services satisfont à des besoins d'intérêt général est largement partagée par les usagers.

Mais si « la fonction publique territoriale est très novatrice et regroupe aujourd'hui une extraordinaire diversité de métiers » comme le souligne Anicet le Pors<sup>1</sup>, elle doit s'adapter à de nouvelles configurations.

## Les services à la personne

Le service à la personne est appelé à se développer parce que les Français vieillissent et vivent de plus en plus longtemps. Jardinier, assistant de vie qui s'occupent au quotidien des personnes seules ou isolées, coiffeur à domicile, livraison de repas, autant de besoins qui peinent parfois à trouver les ressources humaines nécessaires, notamment du fait de salaires peu attractifs et de perspectives limitées.

Pas étonnant dès lors que les Français souhaitent voir augmenter prioritairement les moyens dédiés aux services aux personnes âgées et dépendantes, comme à la sécurité et aux établissements scolaires. Mais d'autres évolutions créent des besoins nouveaux. Les nouvelles technologies et l'expertise des usagers changent le regard sur les services. On parle de services publics numé-



## Privatisation : pas la solution

Seuls trois Français sur dix souhaitent un transfert au privé intégral (9 %) ou majoritaire (21 %) de la gestion des services publics de proximité assurés par les collectivités locales au secteur privé. À raison puisque les privatisations n'ont amené par le passé aucune amélioration de qualité de service, mais plutôt une restriction de la couverture du territoire et l'exclusion d'une partie des usagers. Des collectivités ont au contraire réintégré des missions auparavant passées au privé. À Vierzon, la remunicipalisation de la restauration scolaire a permis de baisser le coût pour les familles, et aux enfants de manger bio. Idem à Annonay pour la gestion de l'eau, où le prix du mètre cube a baissé de 23 %. D'ailleurs les Français souhaitent très majoritairement (84 %) une augmentation ou à minima un maintien de ces services publics. Cependant, près d'un Français sur six refuse une augmentation des impôts locaux.

riques pour des Français qui s'estiment souvent mal informés sur les services publics de proximité. Les possibilités d'information, de consultation et de coopération à distance sont élargies, mais l'aspect « médiation », en contact direct et en complémentarité avec la population, va prendre une dimension nouvelle pour nombre de métiers de la « territoriale ». Des réunions sur le thème du développement durable et bien d'autres sujets, permettent également d'assurer cette médiation. On peut souhaiter qu'elle favorise une meilleure adéquation entre les besoins sociaux et les politiques publiques. Qu'elle permette d'associer les usagers pour aider les collectivités à inventer les services de demain (p. 22), dans l'idée que les besoins fondamentaux et l'égal accès de tous les individus doivent être satisfaits sur l'ensemble du territoire, valeurs qui fondent l'utilité sociale des services publics de proximité. ♦

(1) Ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives, conseiller d'État honoraire.

# Budget des communes : le grand écart



Les transports (ici le tramway de Marseille) sont un des postes de dépenses parmi les plus importants avec les écoles.

**P**our satisfaire les besoins des citoyens en faisant vivre des services publics de proximité, les collectivités territoriales sont parfois à la peine, d'autant que pèse sur les budgets la baisse des dotations de l'État. De grandes disparités existent entre collectivités.

Ainsi, les charges de fonctionnement par habitant, comprenant principalement les dépenses de personnel, les participations obligatoires notamment au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts de la dette et les subventions versées, sont très variables d'une ville à l'autre. Elles représentent le double à Paris (2 366 €) par rapport à Marseille (1 111 €), quand la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants s'élève à 1 570 €. Toulouse et Nantes avec respectivement 1 340 € et 1 266 € pointent sous la moyenne.

Les dépenses en personnel par habitant représentent 889 € à Paris, 670 € à Toulouse et 620 € à Nantes. Marseille, qui bat tous les records

de pauvreté fait pâle figure avec 117 € de subvention pour une ville de cette importance.

L'école primaire, principale dépense des communes, est encore plus criante d'inégalité. Paris par exemple peut s'offrir 700 professeurs de la ville employés par la mairie (PVP) en art, EPS et musique, ce que de très rares villes peuvent se permettre.

Dans le rural, nombre de communes sont obligées de consacrer la moitié de leur budget aux écoles, ce qui y leur laisse peu de marge pour les autres postes.

Quant à Marseille, ses écoles en piteux états font l'actualité. La ville affiche pour 444 écoles et 74 000 élèves 181 M€ de fonctionnement et 57 d'investissement. Le retard pris est énorme en matière d'investissement. Et la mairie y répond en faisant appel à des partenariats public/privé qui à terme se révéleront encore plus coûteux. (voir p. 9) ♦

## Agents et emplois sous tension

Un tiers de l'effectif total des fonctionnaires, soit quelque 1,9 million d'agents - y compris environ 94 000 agents sous contrats aidés - travaillent dans la Fonction Publique Territoriale (FPT). Ils exercent dans les collectivités territoriales, communes, départements et régions, et dans les établissements publics à caractère administratif liés à ces collectivités. Plus ils travaillent en proximité avec le public, plus ils sont appréciés : les agents communaux bénéficient d'une bonne image auprès de 75 % des Français. 10 % des effectifs de la FPT est catégorie A (direction et conception) ; 14 % catégorie B (application et maîtrise) ; et 77 % catégorie C (exécution). 75 % des agents sont employés par les organismes communaux et intercommunaux. Le taux de féminisation s'élève à 61 %. L'été dernier, les collectivités locales ont été mises en difficulté avec l'annonce brutale de Muriel Pénicaud de baisser le nombre de contrats aidés. Le rapport sénatorial Magner/Dufaut, publié en février, souligne que de nombreux secteurs ont été touchés dans la FPT. L'État restreint les dotations, ce qui oblige les collectivités à augmenter la pression fiscale et/ou à supprimer des emplois, détériorant le service rendu aux usagers. Les agents qui font vivre les services publics de proximité sont tributaires de l'action de l'État qui devrait définir les prérogatives de chaque collectivité afin d'assurer la continuité des services de proximité, renforcer le système de péréquation pour garantir une égalité sur les territoires et interdire les privatisations.



© B. WADAWA

# Réforme territoriale : des inégalités d'offres et de services



© B. WADAWA

Les métropoles, aujourd'hui au nombre de 22, ont été renforcées par les lois MAPTAM en 2014 et NOTRe en 2015.

**L**es lois de décentralisation successives en France depuis les années 80 ont profondément modifié la répartition des compétences en matière de services rendus à la population principalement dans trois domaines : les politiques sociales destinées aux publics en difficulté, l'éducation, et les politiques de transport public routier et ferroviaire.

À partir de 2014, deux lois vont se conjuguer pour favoriser le renforcement des intercommunalités : la loi de janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (« MAPTAM ») et la loi d'août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe »). La loi NOTRe est venue confirmer la montée en puissance des régions, intercommunalités et métropoles. Avec cette loi

les départements se trouvent pris en étau entre métropoles et régions. Ces lois ont mis l'accent sur la « rationalisation » de l'offre de services publics, la recherche de la mutualisation et de la rentabilité.

### Inégalité d'accès au service public

Or les collectivités territoriales disposant de ressources financières très inégales, le principe républicain d'égal accès des usagers aux services publics se trouve remis en cause. L'État se désengage. Les dotations de l'État aux collectivités ont ainsi subi une baisse de 11 milliards entre 2015 et 2017 alors que de nouvelles compétences ou missions leur étaient confiées sans totale compensation. À cela s'est ajouté l'« effort supplémentaire » de 1,2 milliard demandé par le minis-



## École : des inégalités

Dans le domaine de l'Éducation, et notamment le primaire, la réforme des rythmes scolaires, dont le coût et l'organisation ont été renvoyés à la charge des municipalités, a encore aggravé la disparité des situations locales, entre gratuité des activités périscolaires et tarification, avec une grande disparité de l'offre d'activités périscolaires, au détriment notamment des zones rurales. En 2011, une étude menée par le SNUipp-FSU montrait déjà que les dotations communales aux écoles variaient de 1 à 10 selon les municipalités.

tre Sapin. Plus récemment, l'exonération progressive pour 80 % des foyers de la taxe d'habitation, dont le gouvernement annonce qu'elle sera compensée par l'État, entraîne un manque à gagner considérable pour les collectivités.

### Les zones rurales particulièrement touchées

Les nouveaux transferts de compétences nés des lois NOTRe et MAPTAM n'ont fait qu'accroître les déséquilibres territoriaux et ont provoqué un abandon progressif de certains territoires, en particulier le milieu rural. En décembre dernier, le Premier Ministre Édouard Philippe, en déplacement dans le Lot, a déclaré vouloir « réinventer le service public des territoires », dans le cadre du « programme action publique 2022 ». Loin des grandes métropoles, le Lot détient le triste record de France des maisons des services publics, dernier échelon de cette organisation territoriale après les régions, métropoles, départements et intercommunalités. Une seule personne sert ainsi d'interface pour la CAF, Pôle emploi, la CPAM, la Mutualité sociale agricole ou la caisse de retraite.

Pour la FSU, l'égal accès des usagers aux services publics, quel que soit le territoire, est une nécessité démocratique toujours à réaffirmer. ♦

# Recours aux contractuels : une extension à craindre

**U**n des quatre axes de la « refondation du contrat social » présenté par le gouvernement en mars concerne le recours aux contractuels. Une extension de cette possibilité qui risque d'avoir des conséquences sur l'offre de services publics de proximité pour les agents et les usagers de la FPT.

Le cadre consiste pour le gouvernement à définir des missions n'ayant pas de spécificité propre au service public (ex : le numérique) et à chercher les secteurs et les missions concernés par l'extension du recours au contrat.

Le recours à ces personnels précaires est pourtant déjà développé dans la FPT. Il concerne plus de 50 % des recrutements ces dernières années, 18,7 % des effectifs, 356 800 employés dont 247 700 relèvent de la catégorie C\*. Ce taux de non titulaires est le plus élevé des trois versants de la FP et les femmes y sont surreprésentées. Huit des neuf organisations syndicales de la FP préoccupées par les conditions d'emplois de ces précaires ont signé un courrier au ministre des comptes publics le 23 janvier 2018. Elles exigent un plan de titularisation et une sécurisation de leurs parcours pour faire suite aux mesures du plan de titularisation précédent dit Sauvadet. Alors que l'État prétend continuer à faire du recours aux contrats une dérogation et s'inquiète de la pré-

carité montante, il encourage les collectivités à le développer. Le président de l'Association des Administrateurs Territoriaux de France, Fabien Tastet, demande un « plafonnement à 10 % sur les postes à direction » afin de limiter le recrutement des contractuels qui avoisine aujourd'hui 32 % dans cette catégorie.

De plus le recours aux contrats coûte plus cher à la collectivité. Un agent de catégorie A sous contrat coûte 1,53 % de plus qu'un titulaire puisque les cotisations patronales sont plus importantes. Si ce recours aux contractuels devait augmenter, il conviendrait alors de revoir les conditions d'embauche. Aucune gestion ou évolution de la carrière de ces agents n'est en effet encadrée par des règles.

Aujourd'hui, 66 % des agents de la FPT l'intègrent après une période contractuelle.

Reste les questions d'impartialité, de neutralité, de contrôle et de continuité du service liées aux contrats. Et au final la volonté d'une remise en cause du recrutement statutaire dans certains secteurs. Des problématiques portées par la FSU et ses syndicats dans le cadre des rencontres « Action publique 2022 » et dans les mobilisations. ♦

Le recours aux contractuels se développe dans toutes les catégories.

\*Source : Bulletin d'information statistique de la Direction générale des collectivités locales, déc. 2017.



# 93 : mon service public va craquer



La nouvelle réforme de la Métropole du Grand Paris risque de faire disparaître les départements de la « petite couronne ».

**D**ans le 93, département concentrant le plus de jeunes et de pauvres de France métropolitaine, peut-être plus qu'ailleurs, les enjeux des services publics territoriaux sont lourds.

« Dans certains quartiers, la PMI (Protection maternelle et infantile) est le dernier service public présent auprès des gens... » déclare Julien Fonte, attaché territorial au Conseil départemental de Seine Saint Denis, co secrétaire général du SNUTER FSU.

Outre la PMI, c'est-à-dire le suivi des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, dans une démarche non de soins mais de prévention ou de vaccination, la FPT assure les missions liées à la protection de l'enfance, aux activités périscolaires, aux centres de loisirs... Avec le Val de Marne, le 93 est ainsi le seul à développer des crèches départementales, palliant autant que faire se peut les difficultés financières de communes trop pauvres.

D'ailleurs, faute de moyens – et « localement de volonté politique »

nous dit Julien Fonte – les communes peinent à créer des postes, d'où un nombre important de vacataires, de contractuels à temps partiel, soit près de 40 % des effectifs contre une moyenne nationale à 25 %

Dans un contexte de baisse des

dotations de l'État, ce dernier n'hésite pas à se décharger de certaines missions vers les départements, accentuant ainsi le poids de situations déjà inégalitaires. Ainsi des mineurs isolés étrangers, dont le nombre ne cesse d'augmenter dans le 93 et vient s'ajouter aux situations existantes, avec un éducateur ou une éducatrice spécialisée pour 30 à 40 jeunes alors que la norme était encore récemment de 25 situations maximum par agent.

Enfin, pèse la menace d'une nouvelle réforme de la Métropole du Grand Paris visant à transférer les missions des départements vers les établissements publics territoriaux (l'échelon intercommunal de la métropole). Elle risque de faire disparaître les départements de la « petite couronne » (92, 93 et 94). Julien Fonte interroge : « Quel est le bon échelon territorial pour chaque mission ? On ne prend jamais le temps du bilan, malgré 25 années de lois successives de décentralisation... Pourquoi ne pas nationaliser le financement du RSA, ou la protection de l'enfance ? Les départements sont économiquement inégaux, alors comment pourraient-ils assurer leurs missions au même niveau pour les usagers ? C'est une question de démocratie, finalement. »

## 45 villes pratiquent le budget participatif

Des citoyens votent sur des projets pour améliorer leur cadre de vie, ou passer à des modes de circulation douce, ou encore financer des équipements sportifs ou culturels. Ils peuvent déposer des idées de réalisations et choisir par un vote de plus en plus souvent en ligne, les projets qui se concrétiseront. Il s'agit pour le politique d'associer davantage les citoyens, qui se réunissent, débattent et se déterminent. Pour Antoine Bézard, fondateur du site « lesbudgetsparticipatifs.fr », « on a une délibération réelle, qui aboutit à la réalisation de projets, contrairement à beaucoup de consultations de citoyens ». De Paris, à Tilloy-lès-Mofflaines en passant par Rennes, des territoires très divers s'en emparent. Paris avec 92 millions d'euros octroyés en 2017, ou Rennes avec 3,5 millions d'euros, ont choisi d'y consacrer 5 % du budget d'investissement de la ville. D'autres communes de 1 à 2 %.

Pour autant, les budgets ne portent pas toujours l'ambition de réorienter les ressources publiques vers les plus démunis ou les quartiers défavorisés. La ville de Paris dédie toutefois un tiers de ses projets aux quartiers populaires.



# Territoriale : « Une baisse généralisée des budgets »

Alors que l'État demande aux collectivités de réduire leurs dépenses de 13 milliards d'euros d'ici à 2022, après avoir supprimé la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, entretien croisé avec Philippe Laurent président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUTER-FSU.

## Quelles seront les conséquences de ces économies ?

**Philippe Laurent :** Ces mesures représentent un danger supplémentaire, après la baisse des ressources supportée entre 2015 et 2018, tant au niveau des investissements que des services. Or, globalement, les maires se refusent à toucher aux services publics de proximité. Ils ne veulent pas altérer la qualité de vie ni l'offre, notamment parce que ce sont les plus modestes qui subiraient le plus gros préjudice.

**Didier Bourgoïn :** Il y a une baisse généralisée des budgets de fonctionnement et d'investissements. En conséquence il y aura moins d'investissements dans les secteurs voirie, eau, et moins de services en termes d'aide sociale. Les collectivités risquent alors de confier ces missions au privé ou de choisir des partenariats public/privé. Elles seront amenées à accroître la fiscalité ou à réduire les dépenses.

## Seront-elles les mêmes d'une collectivité à l'autre ?

**P.L. :** L'État réduit les financements sur les territoires. Cela entraîne des discriminations. Il faudrait une répartition des richesses sur tout le territoire. Les collectivités rurales, par exemple, sont très fortement impactées. Au sein des métropoles il y a aussi des inégalités. Certaines sont très attractives et d'autres peu. On sait lutter contre ces inégalités. Réguler, rééquilibrer, cela relève d'un acte politique, encore faut-il en avoir la volonté et les moyens

**D.B. :** Certaines collectivités ont une masse salariale de plus de 50 % de leur budget. Elles n'auront pas d'autre marge de manœuvre que de la réduire donc de supprimer des emplois. C'est déjà le cas. On constate un nombre de postes non pourvus aux concours ou pas de volonté de recruter.

## L'État impose 70 000 postes dans la FPT. Comment réagissez-vous ?

**P.L. :** Concrètement ces suppressions se feront sur le dos des services aux habitants : ATSEM, animation, culture, sport. Il peut y avoir de la sous-traitance ou délégation de service public, dans le domaine de la propriété par exemple, mais la qualité risque d'être moindre alors que dans le même temps, les missions des mairies augmentent. Elles gèrent de plus en plus d'actes administratifs comme les PACS. Cela nécessite des augmentations d'effectifs. Ce qui a un coût. Les ATSEM voient leurs missions évoluer par décret, leur rôle également. Mais il faudra revoir leur rémunération et leur recrutement en conséquence.

**D.B. :** Les 500 plus grosses collectivités locales vont avoir des contraintes. Leur masse salariale sera limitée à une augmentation de 1,2 %. Avec ce que représentent les avancements d'échelons ce ne sera pas possible. Les suppressions d'emplois constitueront donc la seule alternative. C'est le cas à la Réunion où la suppression de 200 postes est annoncée. Le gouvernement réussit ainsi à faire une RGPP à la sauce territoriale.

## Quelles conséquences pour les usagers ?

**P.L. :** Les axes routiers se détériorent et les usagers sont mécontents. Ces derniers n'ont pas seulement l'exigence de l'entretien de la voirie, mais aussi liée à la sécurité avec l'atténuation des difficultés liées aux conditions météorologiques, c'est-à-dire une réactivité immédiate face aux intempéries... Dans les conditions actuelles, c'est impossible. Les mairies finissent par entretenir les centres-villes et le reste est délaissé. Par ailleurs, la plupart des réseaux de gaz et d'électricité datant du début du XX<sup>e</sup> siècle sont à renouveler. Cela n'a pas été anticipé et donc le retard



Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.



Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUTER-FSU.

Il faudrait une répartition des richesses sur tout le territoire.

accumulé risque de ne pas être rattrapé. Il faudrait renouveler 2 % chaque année des réseaux pour tenir l'engagement. Pour les services en lien direct avec les usagers, les maisons de services au public, pourraient être une solution. Les agents qui y travaillent sont polyvalents. Ce qui peut être positif. Mais souvent, ils ne bénéficient pas de toute la formation nécessaire et devraient au moins pouvoir avoir recours à des plateformes d'experts. Ceci dit, le concept de maison de service public est intéressant parce qu'il est proche des gens. Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les grandes villes s'en sortiront assez bien car elles ont des richesses. En revanche, les plus petites villes sont dans une situation difficile et des maires se découragent. Les démissions de plus en plus nombreuses démontrent l'ampleur de la situation.

**D.B. :** Cela impactera certains dispositifs : TAP, aide sociale, animation, culture, sport... En fonction des choix politiques tel secteur ou tel autre sera touché. Les maires y sont contraints par la réforme. ♦

Voiture électrique

# Une nouvelle ère pour l'automobile

**A**vec 149 086 nouvelles immatriculations en 2017, correspondant à un bond de 43 % des ventes, le parc de voitures électriques en Europe atteint la barre des 500 000 véhicules.

La France se place en deuxième position sur le podium mais sa Renault Zoé est le véhicule préféré en Europe avec 31 302 nouvelles immatriculations en 2017. Aujourd'hui, pratiquement tous les constructeurs s'apprêtent à lancer des modèles 100 % électriques, les mesures de restriction de circulation et les nouvelles normes de réduction d'émission les forçant à s'engager sur le marché de l'électrique, même si des freins à son développement persistent.

L'histoire de la voiture électrique n'est pas récente. En effet, le premier prototype de voiture voit le jour en 1830. Avec l'invention de la première batterie électrique re-

chargeable au plomb acide elle peut prendre son essor. 70 ans plus tard, la Ford T, équipée d'un moteur à explosion, financièrement accessible, manœuvrable, apparaît. Son essor va entraîner le déclin de la voiture électrique toujours en prise avec des problèmes de batterie et inadaptée au développement du réseau routier. Elle réapparaît après les années 60 avec les préoccupations environnementales et les fluctuations du cours du pétrole jusqu'au choc de 1973 suivi de l'embargo des pays de l'OPEP. L'idée d'un transport durable s'installe mais il faut attendre 1990 pour qu'un vrai projet soit lancé avec le zéro Émission Véhicule (ZEV) en Californie.

## La moitié de la production pétrolière

En France Renault s'intéresse le premier à cette idée en 1992. Mais l'échec de la Kangoo



Elect'road commercialisée en 2003, avec seulement 500 véhicules vendus, l'incite à abandonner la production. Face à deux grands défis de ces prochaines décennies que sont la limitation à 2° du réchauffement, les transports consommant la moitié de production

de pétrole et produisant plus de CO<sub>2</sub>/km, et l'inversion de la courbe des affections pulmonaires dues aux émissions de particules de CO<sub>2</sub>, un plan national est proposé en avril 2010 par les ministres de l'industrie et de l'écologie, Christian Estrosi et Jean-Louis Borloo. Il prévoit la mise en circulation de 2 millions de véhicules à l'horizon 2020. Une charte associant PSA, Renault et 12 grandes villes acte alors l'installation de bornes et le lancement de 50 000 véhicules dans un premier temps.

## État et collectivités : devoir d'exemplarité



La loi relative à la transition énergétique d'août 2015 donne obligation à l'État et aux collectivités d'intégrer une part de véhicules électriques dans leur parc à chaque renouvellement ou acquisition. Ainsi l'État devra renouveler 50 % de tous ses véhicules (65 000) par des véhicules à faible émission (émissions inférieures à 60 g/km). Quant aux collectivités elles devront en acquérir 20 % lors de toute nouvelle acquisition ou renouvellement pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes (125 000) et prévoir une étude technico économique sur l'opportunité

d'acquérir ces véhicules pour ceux ayant un volume supérieur. Elles bénéficieront pour cela du bonus écologique et de la prime à la conversion ainsi que d'aides pour l'installation de bornes de recharge. L'application se faisant attendre, une circulaire portant obligation pour les hauts fonctionnaires de l'État de rouler en voiture électrique pour donner l'exemple est prévue.





En avril 2010, un plan national concocté par les ministres de l'industrie et de l'écologie, Christian Estrosi et Jean-Louis Borloo, prévoyait la mise en circulation de 2 millions de véhicules à l'horizon 2020.

du prix bas de l'énergie (2 euros aux 100 km pour 8,5 euros pour le moteur thermique), du peu d'entretien et des tarifs d'assurance attractifs constituent des paramètres positifs. Le projet de loi de programmation de transition énergétique adopté le 22 juillet 2015 prévoit de lever ce frein au développement en prévoyant l'installation de 7 millions de bornes d'ici 2030. Actuellement la petite Zoé peut parcourir 150 à 200 km, ce qui reste encore trop peu pour convaincre les acheteurs. Une étude IPSOS de 2016 révèle à ce propos qu'une autonomie

minimale de 300 km déclencherait l'achat d'un véhicule électrique pour 72 % des Français.

De plus le temps de charge avoisine les 10 heures pour une simple prise électrique et 4 à 8 heures pour une borne. Les batteries, quant à elles, sont louées pour 40 à 80 euros par mois ce qui donne un coût élevé. Des pistes d'amélioration sont étudiées: recharge par proximité de contact (induction), celle par drone, batterie à charge rapide (Toshiba) ou nouvelle batterie au lithium (Fraunhofer Institute Allemagne), les constructeurs n'hésitant plus à investir dans la recherche afin d'atteindre leurs objectifs.

### Un premier pas...

Mais la voiture électrique est-elle le miracle écologique attendu? Dans un rapport de 2016, l'agence de l'environne-

## Guillaume Pitron : « Nous délocalisons la pollution »



© MARIE-ROSE RODRIGUES-MARTINS

*La voiture électrique assure-t-elle la transition énergétique ?*

Oui et Non. Oui parce qu'elle constitue une alternative technologique dans un basculement d'un monde énergétiquement pollué. Elle en est un des piliers.

Non parce que l'extraction des métaux permettant le fonctionnement des voitures ne fait que déplacer le problème. Cette transition nous place dans une nouvelle dépendance. Il convient d'adopter un regard critique et objectif sur la question au-delà des discours naïfs.

Guillaume Pitron, journaliste et réalisateur. Auteur de « La guerre des métaux rares - La face cachée de la transition énergétique et numérique » (Éditions LLL).

*Vous parlez d'un transfert de pollution. Qu'en est-il ?*

Il conviendrait d'évaluer les gaz à effets de serre générés ailleurs puisque les métaux utilisés pour le véhicule électrique sont recyclés en dehors de notre pays. L'État s'astreint à un objectif de 40 % de baisse des émissions de CO<sub>2</sub> dans le paquet climat énergie d'ici 2030. Il s'agit d'un véritable effort engagé. Mais si on relocalise les énergies on ne parviendra pas à l'atteindre en réalité. En refusant d'extraire ces métaux nous avons laissé d'autres pays, la Chine essentiellement, l'assumer. En délocalisant l'extraction, en refusant de recycler, nous délocalisons la pollution.

*Quelles seraient les solutions selon vous ?*

Nous assistons à une transition paresseuse. Avec les perspectives de croissance il faut regarder au niveau macro et non plus micro. Améliorer la technologie en exigeant l'extraction « propre », quitte à l'extraire en France pour se réclamer du propre. Et tout recycler. Or ce n'est pas fait. Il faut éco-concevoir tous les produits et se questionner sur le type de mobilité que l'on veut. Et la solution réside certainement dans les transports en commun.

ment et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) met en balance la conséquence positive à court terme pour les émissions de CO<sub>2</sub>, la pollution sonore et le système de mobilité importante d'énergie primaire. Pour l'Ademe, la voiture électrique consomme autant d'énergie primaire qu'un véhicule diesel, si l'on prend en compte tout le processus, depuis la production d'électricité jusqu'à la propulsion du véhicule. En conséquence, ses émissions de CO<sub>2</sub> dépendent du mode de production d'électricité. Mais ses détracteurs, qui estiment que sa production est plus favorable aux

constructeurs automobiles qu'à une véritable transition énergétique, vont plus loin. Pour le journaliste-juriste Guillaume Pitron (voir ci-dessus) « la voiture électrique, c'est la délocalisation de la pollution... La voiture électrique évite d'assumer le coût écologique de nos comportements. On transfère la pollution dans les mines chinoises, africaines ou latino-américaines, ayant besoin de graphite, de terres rares, de cobalt, de lithium ». La voiture électrique est cependant considérée comme un premier pas vers le développement durable, mais d'évidence pas le dernier. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## L'art rom de Ceija Stojka à la Maison rouge

Si son fils n'avait fait appel à quelques amateurs d'art, les centaines d'œuvres de l'artiste rom Ceija Stojka, décédée en 2013, seraient restées dans des placards. Parmi eux, Antoine de Galbert, propriétaire de la Maison rouge à Paris, et Xavier Marchand, commissaire d'expositions, qui œuvre depuis longtemps à Marseille pour la culture de toutes les communautés de France. Ce dernier est à l'initiative de la première exposition des tableaux de Ceija Stojka à la Friche la Belle de Mai à Marseille l'an dernier. Jusqu'au 20 mai, c'est à la Maison rouge, boulevard de la Bastille à Paris, qu'est le travail de l'artiste autodidacte, auteure de saisissantes images de sa culture et de la terreur subie par sa communauté vouée au génocide par les nazis. Les œuvres sélectionnées expriment tout cela avec la candeur du regard de l'enfant que Ceija était alors, en Autriche, son pays natal. Un autre pan de sa production révèle le bonheur de vivre parmi les siens, près des roulottes du voyage. L'exposition donne aussi à lire des extraits de son recueil *Auschwitz est mon manteau et autres chants tsiganes*.

Également projeté à la Maison Rouge, un documentaire réalisé par l'universitaire Karin Berger, qui l'a rencontrée en 1986. *L'herbe verte repousse toujours* narre la vie au camp d'extermination de Bergen-Belsen. Resurgit le souvenir du seul arbre qui, au printemps, apporta ses feuilles et sa sève pour nourriture à la jeune Rom, et ainsi la sauva. Ce n'est que sur le tard, en 1988, que Ceija Stojka commence à peindre, méconnaissant de l'oubli une culture tant méconnue du reste du monde.



## Ni oui ni non

Comment sait-on qu'on aime ? Pourquoi sommes-nous tous différents ? Pourquoi j'existe toujours ? Pendant quatre ans, Tomi Ungerer a répondu chaque mois, en mots et en dessins, aux questions que posaient des enfants âgés de 3 à 10 ans au très sérieux Philosophie Magazine. L'imagination, les incessants jeux de mots et l'humour subversif du jeune nonnagénaire lui permettent de rebondir avec clarté, voire en dessin, sur des questions d'une grande profondeur. Un recueil de ces échanges, intitulé « Ni oui ni non », vient de paraître à l'école des loisirs.



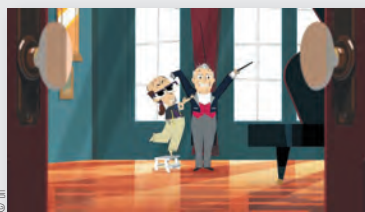
## Mémoire de l'avenir

Depuis 2002, l'association Mémoire de l'avenir utilise l'art pour mener des actions de médiation auprès de publics fragiles, contre les discriminations, les stéréotypes et les préjugés. Elle dispose également d'une galerie à Paris, sur les hauteurs de Belleville, où elle organise chaque mois une exposition d'art contemporain sur des thématiques liées à ses préoccupations : après l'égalité homme-femme en mars, la paix en avril.



## Max et Milo

Max, 11 ans (et demi !), vit avec ses parents dans une cité tranquille. Clavier dans un groupe de rap, il entend un jour une musique inconnue, celle de Daniel Barenboim, le grand chef d'orchestre. Le Maestro, conscient du don de l'enfant et de sa curiosité, décide de l'accompagner dans son apprentissage de la musique classique, mais à sa manière. En 52 épisodes de 12 mm, l'univers de Max navigue entre les compositions du rappeur Akhenaton, co-fondateur de IAM, et le talent d'instrumentiste de Barenboim. La série d'animation Max et Milo est diffusée sur France 4 à 17 h 15.



## Osorio et la dictature argentine

Dans son dernier roman, l'écrivaine argentine Elsa Osorio mêle fiction et réalité, intrigue policière et documentaire, pour évoquer les zones d'ombre de la dictature argentine entretenues par des lois bloquant non seulement le travail de la justice, mais aussi celui des historiens. La romancière ne s'en tient pas là, interrogeant les contradictions de ses acteurs et de ses victimes. Double fond (Éditions Métailié) est au cœur de ces moments où l'on ne sait plus qui joue quel jeu et à quelle fin. Il s'intéresse à une cellule discrète de la junte dénommée Centre pilote de Paris, mise en place dans la capitale pour repérer les opposants et se faire des amis dans le monde politique européen.



## Banksy's Dismaland and Others

Deux installations très subversives de l'artiste anglais Banksy, le parc d'attraction Dismaland et le Walled Off Hotel face au mur israélien en Cisjordanie, ont été saisies par son ami, le photographe britannique Barry Cawston. Des œuvres exposées dans l'ancien complexe sidérurgique de Völklinger Hütte dans la Sarre, jusqu'au 4 novembre 2018. Des photographies de la station de Weston-super-Mare et du site sidérurgique de Völklinger Hütte complètent cette exposition époustouflante à plus d'un titre.



## Un musée pour la Palestine

Le musée de la Palestine n'est encore qu'un vœu, il n'existe pas. Pourtant son histoire a commencé à s'écrire avec les dons de grands artistes arabes et européens, coordonnés par Ernest Pignon-Ernest. Parmi les donateurs, Claude Viallat, Hamed Abdalla, Robert Combas, Rachid Korachi. Les 140 premières œuvres de ce musée d'art moderne et contemporain, initié par Jacques Lang, président de l'Institut du monde arabe (IMA) et l'ambassadeur de Palestine à l'Unesco, Elias Sambar, sont visibles jusqu'au 13 mai à l'IMA. Une partie des recettes de l'exposition est reversée à l'association d'art moderne et contemporain de la Palestine.





# La figuration, une exposition inattendue à Londres

L'exposition *All too human, Bacon, Freud and a century of painting life* offre une image inattendue d'un siècle de peinture. Jusqu'au 27 août à la Tate Britain de Londres, une exposition qui marque.

La nouvelle exposition de la Tate Britain aurait pu n'être qu'une présentation de talentueux artistes britanniques valorisant un pan de l'histoire de l'art moderne jusqu'à aujourd'hui. Mais ce que propose Elena Crippa, la commissaire de *All too human* (Tous trop humains), va bien plus loin. Sa sélection d'artistes faite sur la base de la figure (au sens de visage et de figuration) invite à percevoir la complexité changeante de l'humain.

Il est vrai que, de Cézanne à l'abstraction formelle d'un Pollock ou d'un Rothko, l'art moderne relègue souvent au second plan la représentation de la figure humaine. *All too human* nous convainc qu'une autre esthétique du XX<sup>e</sup> siècle, tout aussi novatrice, met l'humain au centre de ses recherches. La vingtaine d'artistes britanniques exposés ont en commun d'être parvenus à rendre visibles, à travers la seule figure humaine, des expériences personnelles et sociales douloureuses dans les contextes sociaux et historiques très différents. Réunis autour des emblématiques Francis Bacon et Lucian Freud, ces créateurs allient une représentation sensible d'êtres avec lesquels ils entretiennent des liens d'amitié ou d'amour au plaisir sensuel de l'organiser de leurs pinceaux.

## Vaincre l'apparence

On voit alors se déployer une humanité qui ne se limite pas à son apparence. Elle est avant tout intérieure et changeante. Un être peut offrir l'apparence d'un homme et être femme, comme l'exprime sans caricature Paula Rego. Tous les artistes sélectionnés ont œuvré en ce sens, empruntant les voies ouvertes par Otto Dix, Chaïm Soutine, Alberto Giacometti, également présents dans l'exposition. Concevoir l'image d'une intimité mouvante semble paradoxale tant notre appréhension de la peinture est souvent figée : Francis Bacon est précisément passé maître dans l'expression du portrait en mouvement d'êtres solitaires. Ses déformations



Lucian Freud dépeint femmes et hommes nus alanguis, endormis, sans complaisance ni traitement sexué.

exposés, le lien qui engage leur peinture de la femme est profond, voire douloureux et mystérieux. Walter Richard Stickert, loin de la modernité impressionniste, offre une *Nuit d'été* (1906) plombée par la froideur blafarde et cruelle du voyeurisme. Stanley Spencer peint son épouse, modèle et muse, en préservant la force tranquille de son regard où perce la bienveillance. De sa

des corps et des visages font l'effet d'une narration muette qui, au-delà de l'identité de la personne représentée, exprime une universalité douloureuse rarement atteinte.

## L'autre modernité féminine

Composée dans les musées de modèles et prostituées offertes contre argent, la représentation de la femme moderne accompagne les fantaisies urbaines de la consommation du luxe, du sexe, du divertissement. Mais pour les artistes

magnifique touche, Lucian Freud dépeint femmes et hommes nus alanguis, endormis, sans complaisance ni traitement sexué. Ces portraits très humains, émergeant de tout autre prétexte esthétique, trouvent ici leur force vitale, l'évidence d'une vérité qui fait se rejoindre les écrits de Nietzsche et les théories du genre de Judith Butler. Les tréfonds de l'humanité, dans leur magnifique complexité, jaillissent d'un créateur à un autre comme un appel vibrant à la sincérité. Une exposition qui fera date. ♦

Véronique Giraud

## Artistes femmes des années 2000

La dernière salle de l'exposition fait place aux jeunes artistes contemporaines qui poursuivent le dialogue avec leurs prédécesseurs. Celia Paul, Cecily Brown, Jenny Saville et Yiyang-Boakye ont des approches esthétiques très distinctes mais elles explorent, à travers les couleurs et les inventions formelles que permet la peinture, des manières inédites d'aborder la figure humaine comme moyen de dépasser les stéréotypes de la féminité.



# Ouvrir les bibliothèques publiques

L'académicien Erik Orsenna et Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, ont remis les conclusions de leur « voyage au pays des bibliothèques ». Avec la conviction qu'il faut ouvrir bien plus largement ces lieux dont, loin de l'image poussiéreuse, ils décrivent l'extraordinaire vivacité.

Rédiger un rapport sur la lecture pour un écrivain n'est pas habituel. Pas de place pour la création, l'imagination se concentre sur des propositions de politique publique. L'écrivain Erik Orsenna a accepté la mission du ministère de la Culture à titre bénévole. Et a conçu un « voyage au pays des bibliothèques » pour la mener à bien en compagnie de Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles. Après ce tour de France de trois mois, de septembre à décembre 2017, dédié à la connaissance concrète des divers lieux de la lecture publique du pays, l'académicien et son compère

des IG ont rendu fin février leur rapport *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*. L'objet est « d'élargir encore la fréquentation du premier réseau culturel français ». Fort de cette certitude que « la lecture est la condition de l'accès à toutes les connaissances, la condition de l'accès à une pleine humanité », le Prix Goncourt a pris son rôle « d'ambassadeur de la lecture » au sérieux.

## Des « lieux du vivre »

Première constatation à l'heure du numérique : si les bibliothèques « sont des lieux du livre », elles sont aussi aujourd'hui « des lieux du vivre ». L'expression « rat de bibliothèque » qui conférerait à son détenteur l'aspect poussiéreux, vouté et au teint blanc de celui qui ne connaît ni la lumière du jour ni l'effort physique, ne peut plus s'appliquer aux personnes, très souvent jeunes, qui fréquentent



aujourd'hui ces lieux. Non seulement l'offre inclut le numérique, mais les salles sont également gagnées par le collaboratif autour de discussions et d'échanges sur les thèmes lus. Les lieux de lecture participent de ce fait à la réduction « des fractures de notre société ». La dernière étude en date (juin 2017) sur les publics

et les usages des bibliothèques municipales confirme ce nouveau rôle : « autrefois axé sur l'emprunt et le livre, il s'est fortement diversifié, en lien avec la richesse des services proposés par les bibliothécaires, sur place, en ligne ou hors-les-murs. Lieu de travail et de formation, d'échanges et de rencontres, de détente et de loisirs, la bibliothèque publique s'adresse à tous et conserve une bonne image et une forte légitimité auprès de ses publics comme des non usagers ».

## Élargir les heures d'ouverture

Conclusion : il faut ouvrir plus largement ces magnifiques espaces d'échanges et de rencontres que sont les lieux de lecture pour aider leur transformation en « maisons de service public culturel ». Cela commence par la gestion des heures d'ouverture. La France ouvre en effet paradoxalement ces institutions publiques culturelles que sont

## Gallica, bibliothèque numérique de la Bnf, a 20 ans



Numériser tous les ouvrages de la Bibliothèque nationale de France (Bnf) pour les mettre à la disposition du public dans une immense bibliothèque virtuelle : c'est le pari que l'historien Jean-Noël Jeanneney, alors président de la Bnf, avait lancé pour résister à l'offensive de Google. Le géant américain signait alors des conventions avec toutes les bibliothèques nationales pour numériser l'ensemble

du patrimoine mondial. C'est ainsi qu'est née Gallica qui fête cette année ses vingt ans. La bibliothèque virtuelle a entraîné avec elle plusieurs partenaires en France et dans le monde, particulièrement dans les pays francophones. Elle dispose de 500 000 livres et 40 000 visiteurs se connectent chaque jour à sa plateforme. En 2017, elle a donné naissance à Gallicadabra, application gratuite de lecture sur tablette pour les enfants. Seul regret, la dimension européenne du projet n'a su séduire l'immense British Library qui a préféré s'en remettre à Microsoft.





**Le rapport préconise l'ouverture des bibliothèques publiques le dimanche et en soirées (ici, la médiathèque de Montpellier, sous la garde de Démosthène).**

les bibliothèques aux heures où les gens sont au travail et les ferme en soirée. Une comparaison avec les autres pays européens est redoutable, même pour Paris qui dispose pourtant de moyens que lui envie les autres communes. La capitale n'est capable de n'offrir qu'une moyenne de 38 heures d'ouverture par semaine dans ses bibliothèques municipales contre 98 pour Copenhague, 84 pour Amsterdam ou 78 pour Londres. La Bibliothèque du Centre Pompidou relève un peu la moyenne avec une proposition de 60 heures par semaine. Mais Paris dispose d'une situation bien différente des quelques 16 500 lieux de lecture du pays, dont seulement 130 sont ouverts le dimanche.

Leur attractivité ne fait aucun doute. Si l'on en croit l'étude déjà citée, 40% des Français âgés de plus de quinze ans les ont fréquentées en 2016, soit 5% de plus que dix ans auparavant.

Étendre les horaires d'ouverture en soirée et le week-end afin de « *lutter contre la ségrégation culturelle* » est une proposition des rapporteurs qui chiffre la nécessité à une amplitude de 45 heures pour les communes de plus de 20 000 habitants et 50 heures pour celles de plus de 100 000 habitants qui devraient en outre ouvrir au moins un de leurs lieux de lecture le dimanche.

### **Multiplier les usages**

Cette ouverture du dimanche est également une nécessité pour les bibliothèques universitaires sous tutelle de l'État, qui devra également mettre la main à la poche pour aider les collectivités. La ministre de la

## Réactions : les acteurs déplorent le manque de moyens

De l'association des directeurs de bibliothèques municipales à l'association Bibliothèques sans frontières, dont le rapport salue le travail, le rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin est plutôt bien accueilli quant à son constat de la diversité des offres et de la qualité du travail des bibliothèques qui assurent la lecture publique sur tous les territoires du pays. Mais tous les acteurs soulignent le point qui fâche : les moyens mis en œuvre. Les huit millions ajoutés par la ministre de la Culture au budget 2018 font l'effet d'une goutte d'eau. L'essentiel des dépenses nouvelles qu'il faudrait réaliser pour tenir les propositions du rapport, notamment en termes de personnel pour élargir les heures d'ouverture, semble être à la charge des budgets de communes déjà exsangues.

« *Il faut augmenter les aides aux bibliothèques, car ce ne sont pas les municipalités qui vont prendre en charge ces extensions d'horaires* » a ainsi réagi la sénatrice Françoise Laborde (PRG), rapporteure du budget du secteur du livre, alors que le sénateur Pierre Ouzoulias (PCF) s'étonne que l'État soit si généreux dans ses exigences auprès des communes alors qu'il est si peu engagé pour les bibliothèques universitaires. Nombre d'acteurs

soulignent également l'incohérence qu'il y a à promouvoir les bibliothèques départementales au moment où l'on sabre dans les budgets de départements. Même tonalité du côté de Bibliothèques sans frontières qui rappelle que pour assurer aux citoyens une ouverture plus large « *les bibliothèques doivent bénéficier d'un soutien significatif de l'État* ». Avis que partage la FSU.



Culture Françoise Nyssen approuve ce rapport en se prononçant pour que ces lieux servent également à l'aide aux migrants dans leur apprentissage du français (une bibliothèque au moins par département), à la lutte contre l'exclusion numérique et à l'insertion professionnelle (avec des permanences de Pôle emploi comme c'est le cas à Brest), à la sensibilisation aux fake news (trois bibliothèques au moins par département). En général, à la multiplication des échanges culturels comme l'atelier cui-

sine de la médiathèque de la Seyne-sur-mer, ou les concerts, expositions, jeux collectifs que les deux rapporteurs ont découverts au cours de leur Tour de France. Avec l'idée que « *chaque rencontre en permet une autre* ». Et bien entendu en multipliant les actions avec les établissements scolaires pour l'aide à la lecture. C'est bien par là que tout commence. Mais les huit millions d'euros prévus à cet effet dans le budget 2018 semblent bien insuffisants au regard des objectifs affichés. ♦

Jacques Mucchielli

# Galin Stoev : « Mon identité vient de mon travail »

Galin Stoev est depuis janvier 2018 le directeur du théâtre national de Toulouse. Après une multitude d'expériences de la mise en scène dans différents théâtres d'Europe et du monde, il a ressenti la nécessité de s'arrêter dans un lieu.

## Comment êtes-vous arrivé à la Comédie-Française ?

Pendant une répétition à Liège, j'ai reçu un appel me demandant si cela m'intéressait d'y présenter un spectacle. Suite à une défection, la salle du Vieux Colombier était vacante. La directrice Murielle Mayette avait choisi trois comédiens dans la troupe et cherchait un metteur en scène. Alors que je ne parlais pas français, je leur ai demandé de lire le texte de Marivaux choisi. Je n'y comprenais rien mais, après l'avoir écouté, je leur ai dit : « comment osez-vous m'inviter ? Vous ne me connaissez pas, je suis peut-être un voleur de voitures ». La réponse de Muriel Mayette m'a convaincu : « J'ai en tête dix metteurs en scène et je sais très bien ce que ça va donner. Avec vous, je ne le sais pas du tout. Ça peut être une catastrophe ou quelque chose de très intéressant ». Le spectacle a eu un beau succès et elle m'a proposé de faire un classique français dans la Salle Richelieu. Là encore, j'étais étonné de la proposition mais elle m'a dit : « Ici nous sommes tellement orientés vers nous-mêmes que nous avons besoin d'un regard extérieur qui peut nous raconter autrement ».

## La Bulgarie fait pourtant partie de l'Europe...

Oui, mais on ne sait pas où sont ces Bulgares, ce qu'ils font, et en même temps « Ah ils peuvent raconter quelque chose de nous assez intéressant ». J'ai monté L'illusion Comique, puis Le jeu de l'amour et du hasard. Pour moi, Marivaux fut une révélation. Je l'avais lu en russe, en bulgare, mais je ne comprenais pas l'intérêt. Précisément parce que c'est l'auteur français par excellence. Il parvient à une telle sophistication dans la langue

qu'il est impossible de le traduire. Dans chaque phrase est cachée une mécanique de jeu, non pas juste une pensée paradoxale. C'est devenu un de mes auteurs préférés. Et j'ai eu de la chance de le découvrir avec les comédiens du Français.

## Parce que vous avez eu la curiosité de le comprendre...

Je ne parlais pas la langue, je n'ai pas fait grand-chose pour mériter d'être là où je suis aujourd'hui. Je ne me suis jamais projeté. Si j'avais choisi quand j'avais vingt ans, je serais peut-être resté à Londres, ou en Allemagne. Je connaissais la langue anglaise. Pour moi, la culture française était quelque chose d'enfermé, à laquelle on ne peut pas avoir accès si on n'a pas la langue. En anglais, pour demander un café, on peut le faire très vite, ensuite ça devient plus difficile pour expliquer quelque chose de plus complexe. En français, ne fusse que pour demander un café, ça demande beaucoup plus d'effort.

## Et pour le théâtre ?

Un Allemand me disait récemment : si tu veux faire du théâtre en Allemagne, c'est très clair : tu dois partir d'un point A, arriver à un point B, puis à un point C, etc. En France, ça peut se passer en un éclair, du point A tu peux arriver du jour au lendemain au point D. Il y a quelque chose d'imprévisible et on ne sait pas comment ça marche. C'est l'esprit français, c'est le caprice, la chance, l'alchimie... Ça raconte un peu les deux cultures. J'ai l'impression que je n'ai pas fait grand-chose pour avoir tout ça, ce n'est pas intentionnel. Je fais juste ce que je fais le mieux, et ce que j'aime faire.



*Né en Bulgarie, Galin Stoev est diplômé de l'Académie du théâtre et du cinéma à Sofia, où il travaille dès 1991 comme metteur en scène et comédien. Ses débuts remarqués le mènent en divers lieux d'Europe et du monde (Londres, Leeds, Bochum, Stuttgart, Moscou, Buenos Aires, etc.) où il signe plusieurs mises en scène.*

Le contexte français a été très favorable à ce que je voulais proposer, offrir. Très à l'écoute. Je me suis fait adopter par ce contexte avec bienveillance et facilité.

## Comment êtes-vous passé de la Comédie-Française à Toulouse ?

Ça m'a pris du temps de m'imaginer occuper un poste de pouvoir. C'est aussi lié à mon histoire personnelle, avoir grandi en Bulgarie et considérer que tout ce qui était lié au pouvoir était a priori vain. Cela m'arrangeait de passer d'un contexte à un autre, de m'enfermer dans mon espace de création puis de partir. Cela m'a permis de rester un étranger, d'avoir toujours une porte de sortie. On peut vivre pendant longtemps comme ça puis un jour se joue une crise d'identité. On se dit : quel est le sens de mon appartenance ? Elle n'est pas géographique, mon identité vient de mon travail. Et il est presque impossible de s'y enraciner. À un moment, je me suis dit que ce serait bien si j'arrivais à manifester dans la matière tout ce que j'ai accumulé. Et de manière beaucoup plus pérenne, stable. Ça me touche de sentir à quel point je suis prêt à accepter d'être présent dans cette réalité, dans le fait d'être ici. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



# À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Une bonification  
de **35%** pour les  
- de 30 ans

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit + prix appel



DOCAPOST

ancv  
CHÈQUE-VACANCES



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !





Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique